

RAPPORT ET PLAN D'ACTION

**La commission d'étude
sur la maximisation des
retombées économiques
de l'exploitation des ressources naturelles
dans les régions ressources**



© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003

ISBN : 2-550-40738-5

Code de diffusion : 2003-1003

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1 Analyse du niveau des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles	5
1.1 Champs de responsabilité du ministère des Ressources naturelles	5
1.1.1 Responsabilité légale du MRN	5
1.1.2 Limites aux responsabilités du MRN	6
1.2 Évolution récente des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles au Québec	7
1.2.1 Crédits sur les redevances	8
1.2.2 Redevances nettes	10
1.2.3 Fluctuations des redevances brutes et des crédits	11
1.3 Dépenses du ministère des Ressources naturelles	11
1.3.1 État de situation	11
1.3.2 Redevances, crédits et dépenses : répartition régionale	12
1.4 Effectif du MRN	16
1.5 Gestion des ressources énergétiques : l'importance d'Hydro-Québec	17
1.5.1 Dividendes d'Hydro-Québec	18
1.5.2 Capacité de production installée d'Hydro-Québec	19
1.5.3 Impact économique des activités d'Hydro-Québec	19
1.6 Analyse du niveau de redevances : principaux constats de la Commission	23
2 Synthèse des audiences publiques	27
2.1 Niveau et partage des redevances	28
2.2 Déconcentration, régionalisation et décentralisation	29
2.3 Réorganisation des responsabilités gouvernementales	31
2.4 Recherche, développement et innovation	32
2.5 Formation de la main-d'œuvre	34
2.6 Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	35
2.7 Changement aux normes, lois et règlements	37
2.8 Synthèse des audiences publiques : principaux constats de la Commission	39
3 Mesures probantes de maximisation instaurées par d'autres juridictions	43
3.1 Niveau et partage des redevances	43
3.1.1 Réaménagement des redevances sur les mines, le gaz et le pétrole en Colombie-Britannique	43
3.2 Déconcentration, régionalisation et décentralisation	44
3.2.1 Déménagement du ministère du Développement du Nord et des Mines de Toronto à Sudbury, au début des années 1990	44
3.2.2 Renforcement de la capacité d'agir des milieux régionaux	45
3.2.3 Regional Forest Agreements (RFA) en Australie	45

3.2.4	Processus d'évaluation et de certification des ressources forestières	46
3.3	Réorganisation des responsabilités gouvernementales	46
3.3.1	Gestion intégrée des ressources en Nouvelle-Écosse et dans l'État de Victoria en Australie	46
3.3.2	Patrimoine vital de l'Ontario.....	47
3.3.3	Études portant sur les produits de la forêt autres que la matière ligneuse en Colombie-Britannique	48
3.3.4	Mécanismes de résolution de conflits	48
3.4	Recherche, développement et innovation.....	48
3.4.1	« Forest Investment Account » de Colombie-Britannique	49
3.5	Formation de la main-d'œuvre	49
3.5.1	Institutions régionales de foresterie en Colombie-Britannique	49
3.5.2	Fonds et programmes de soutien à la formation.....	50
3.6	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires).....	50
3.6.1	Maximisation des bénéfices de l'exploitation des ressources diamantifères par la transformation dans les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.).....	50
3.6.2	Modification du Mineral Act par le gouvernement de Terre-Neuve pour favoriser le traitement du concentré	51
3.6.3	Fonds reliés aux ressources naturelles : fonds AML (Abandoned Mine Lands Funds)	51
3.7	Mesures probantes instaurées par d'autres juridictions : principaux constats de la Commission.....	52
4	Proposition de plan d'action de la Commission	55
4.1	Principes soutenant les propositions du plan d'action	56
4.2	Recommandations de la Commission	56
4.2.1	Niveau et partage des redevances.....	58
4.2.2	Déconcentration, régionalisation et décentralisation.....	60
4.2.3	Réorganisation des responsabilités gouvernementales	62
4.2.4	Recherche, développement et innovation.....	63
4.2.5	Formation de la main-d'œuvre	64
4.2.6	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires).....	65
4.2.7	Changements aux normes, lois et règlements	66
4.3	Mécanisme de suivi	67
	Annexe 1 – Tableaux.....	71
	Annexe 2 – Synthèse régionale des audiences publiques de la Commission.....	73
	Annexe 3 - Lexique	95
	Annexe 4 - Liste des sigles et acronymes	98
	Remerciements	99

Québec, le 31 mars 2003

Monsieur François Gendron
Ministre des Ressources naturelles

Monsieur le Ministre,

Dans la foulée du *Rendez-vous national des régions*, qui s'est tenu à Québec du 12 au 14 novembre 2002, le gouvernement du Québec a mis en place la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

Son mandat consistait à analyser dans un premier temps le niveau actuel de redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles, l'usage fait par le gouvernement du Québec des montants perçus et les retombées actuelles dans les régions ressources et MRC ressources. Dans un deuxième temps, elle devait proposer un plan d'action visant à maximiser, pour les régions ressources et les MRC ressources, les retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire.

Cette commission a regroupé des représentants issus des régions et des MRC ressources :

Michel Cliche	Abitibi-Témiscamingue
Richard Savard	Bas-Saint-Laurent
Georges-Henri Gagné	Côte-Nord
Noël-Marie Clavet	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Gaston Hamel	Mauricie
Gérald Lemoyne	Nord-du-Québec
Jean-Marie Claveau	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Yvon Cormier	MRC Antoine-Labelle (Laurentides)
Robert Coulombe	MRC Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac (Outaouais)

Des représentants du ministère des Ressources naturelles, du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, du ministère des Régions et du Bureau du premier ministre se sont également joints à nous lors des travaux. Ces représentants gouvernementaux se sont associés aux travaux de la Commission et ont respecté leur devoir de réserve en ce qui a trait aux recommandations de la Commission.

Dès le début de ses travaux en décembre dernier, la Commission a délégué à chaque commissaire, représentant une région ou une MRC ressources, le mandat d'organiser des consultations publiques sur son territoire en fonction des modalités présentées dans le document : « Portée du plan d'action et champs d'étude de la Commission ». La Commission a donc tenu des audiences publiques dans le cadre d'une tournée régionale qui comptait neuf rencontres. Sept de ces rencontres, d'une durée d'une journée, ont eu lieu dans chacune des régions ressources : le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la

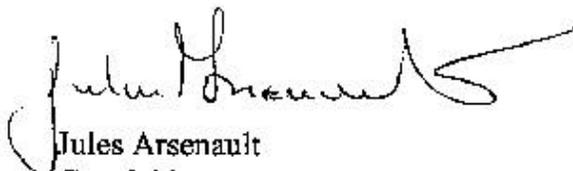
Mauricie, la Côte-Nord et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les MRC ressources de Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau et d'Antoine-Labelle ont, elles aussi, eu l'occasion de faire valoir leurs propositions dans le cadre d'une rencontre spécifique à Maniwaki. Une neuvième rencontre s'est également déroulée à Québec afin d'entendre les organismes nationaux.

Après avoir analysé 169 mémoires et entendu les principaux intervenants de chacune des MRC et des régions ressources, nous avons préparé un *Rapport et plan d'action*. Nous sommes plus que jamais convaincus que l'innovation est au cœur de la survie des régions. Elle seule nous permettra d'offrir aux jeunes un milieu dynamique où il fait bon vivre, un milieu qui offre des emplois de qualité et où fleurit une économie diversifiée. À cet effet, le plan d'action que nous déposons aujourd'hui propose au gouvernement des pistes d'action qui permettront de maximiser, pour les régions ressources, les retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire.

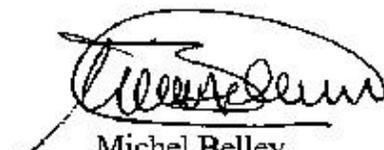
Nous remercions chaleureusement tous les commissaires pour leur contribution exceptionnelle. Ils ont su faire preuve de grande écoute, d'un grand sens de l'analyse et surtout, de perspicacité. Nous remercions également tous les intervenants que nous avons lus ou rencontrés. Si ces femmes et ces hommes n'avaient pas accepté de partager leur opinion avec nous, la Commission n'aurait tout simplement pu exister.

En terminant, nous tenons à souligner le travail de la secrétaire de la Commission, Madame Christiane Morin, qui a joué un rôle essentiel dans le déroulement de nos travaux de même que dans la préparation du rapport et du plan d'action. Son dynamisme et son sens de l'organisation exceptionnel ont permis de mener à bien cet ambitieux projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Jules Arsenault
Coprésident



Michel Belley
Coprésident

Introduction

Lors du *Rendez-vous national des régions*, qui s'est tenu du 12 au 14 novembre 2002, les délégations régionales ont exprimé les attentes de leurs communautés locales, lesquelles souhaitent avoir une emprise plus substantielle sur leur développement. Les régions ressources et les MRC ressources voudraient notamment un retour plus important des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles, tout en profitant davantage des retombées économiques de cette exploitation.

Afin de donner suite à ces préoccupations, le gouvernement a proposé la création de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Cette proposition a été acceptée par l'ensemble des délégations régionales et elle a été intégrée au *Plan d'action Québec-Régions*.

Le mandat de la Commission était donc le suivant :

- Analyser :
 - le niveau actuel des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles;
 - l'usage fait par le gouvernement du Québec des montants perçus;
 - les retombées actuelles dans les régions concernées (régions ressources et MRC ressources).
- Proposer un plan d'action visant à maximiser pour les régions ressources les retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire.

Le territoire du Québec concerné par le mandat de la Commission est celui des régions ressources et des MRC ressources. Les régions ressources sont le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les MRC ressources sont celles de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau dans la région de l'Outaouais, de même que celle d'Antoine-Labelle dans la région des Laurentides.

La Commission est composée de 16 personnes, dont deux coprésidents désignés par le ministre des Ressources naturelles. Les membres de la Commission représentant les régions ont été désignés par ceux qui ont agi à titre de présidents de délégation dans le cadre du *Rendez-vous national des régions*. Chacune des sept régions ressources est représentée, alors que deux membres agissent à titre de représentants des trois MRC ressources.

Parmi les membres de la Commission, le gouvernement a aussi désigné des représentants du bureau du premier ministre, du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER), et du ministère des Régions (MREG).

Introduction

La Commission a débuté officiellement ses travaux le 18 décembre 2002. Une invitation a été lancée pour des audiences publiques qui se sont tenues du 23 janvier au 21 février 2003 inclusivement. La tournée régionale a été caractérisée par une rencontre pour chaque région ressource et une pour les trois MRC ressources. Une audience a également eu lieu à Québec afin d'entendre les organismes nationaux. La Commission a reçu 169 mémoires, dont 29 provenaient des organismes nationaux.

C'est avec fierté que la Commission dépose son rapport final et son plan d'action. La production de ce document a été rendue possible, en grande partie, grâce à l'implication des intervenants régionaux qui ont démontré une volonté sans faille de participer au débat et de contribuer au développement de leur communauté. Les membres de la Commission tiennent à remercier ces intervenants pour leur implication.

Les membres de la Commission tiennent également à souligner la contribution du ministère des Ressources naturelles. Les informations fournies par les experts du MRN, à l'intention des membres de la Commission, ont particulièrement été appréciées et ont grandement contribué au bon fonctionnement des travaux de la Commission.

Dans le premier chapitre du rapport, la Commission a voulu donner suite au premier volet de son mandat, soit celui d'analyser le niveau des redevances liées à l'exploitation des ressources. La Commission a aussi jugé opportun de fournir des éléments de réponse à l'analyse qui a été effectuée par le ministère des Ressources naturelles sur cette question et qui a suscité de nombreux commentaires en région.

Le second chapitre du rapport est une synthèse des audiences publiques qui se sont déroulées en janvier et février 2003. Étant donné que la Commission n'avait fixé aucune balise aux intervenants dans la préparation de leurs mémoires, les propositions ont été regroupées en fonction de thématiques liées à la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles en région.

La Commission a aussi mandaté des chercheurs afin de faire un survol des expériences d'autres juridictions au Canada et à l'étranger et de dégager des mesures probantes de maximisation des retombées. Ces mesures sont présentées au chapitre 3. Ce bref survol permet de mettre en évidence la similitude des préoccupations des communautés locales partout à travers le monde.

L'analyse des propositions des intervenants régionaux et nationaux effectuée par la Commission, de même que l'éclairage des expériences d'autres juridictions, ont permis à ses membres de proposer un plan d'action, tel que prévu à son mandat. Le plan d'action et l'ensemble des recommandations sont présentés au chapitre 4 du rapport.

Chapitre 1

Analyse du niveau
des redevances liées à
l'exploitation des
ressources naturelles



1 Analyse du niveau des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles

La portée des recommandations et du plan d'action de la présente Commission dépasse largement la question stricte de l'utilisation des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles. Cependant, afin de donner suite aux préoccupations exprimées par les délégations régionales lors du *Rendez-vous national des régions*, la Commission a accepté le mandat d'analyser le niveau actuel des redevances, l'usage fait par le gouvernement du Québec des montants perçus et les retombées actuelles dans les régions concernées.

En décembre 2002, le ministère des Ressources naturelles (MRN) a préparé un document¹ présentant, entre autres, le lien entre les redevances perçues de l'exploitation des ressources naturelles et les dépenses du MRN en région. Au cours des audiences publiques de la Commission, plusieurs organismes régionaux ont exprimé des réserves sur l'analyse effectuée par le Ministère et ont suggéré des méthodes alternatives afin de mesurer l'impact régional des interventions du MRN.

Dans ce contexte, les membres de la Commission souhaitent apporter un éclairage nouveau sur la question des redevances et compléter l'analyse du MRN. C'est principalement l'objectif du présent chapitre.

1.1 Champs de responsabilité du ministère des Ressources naturelles

1.1.1 Responsabilité légale du MRN

Le ministère des Ressources naturelles est responsable de la gestion du territoire québécois et de ses ressources naturelles. Sa mission consiste à favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population. Le cadre juridique qui régit le Ministère est contenu dans sa loi constitutive.

¹ *Les ressources naturelles au Québec : quelques indicateurs*, ministère des Ressources naturelles, décembre 2002.

Niveau des redevances

En vertu des lois et règlements qui relèvent de sa responsabilité, le Ministère perçoit, au nom du gouvernement, des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire québécois. Il recouvre également les droits fonciers liés à la vente et à la location des terres publiques. Pour le gouvernement, les sources de revenus de l'exploitation des ressources naturelles sont donc les suivantes² :

- Redevances forestières (droits de coupe);
- Redevances sur l'exploitation des ressources énergétiques (principalement le régime d'imposition sur les forces hydrauliques);
- Redevances et droits miniers;
- Revenus de location sur les terres du domaine de l'État.

1.1.2 Limites aux responsabilités du MRN

Pour ce qui est de la question spécifique des redevances, il convient de préciser certaines limites aux responsabilités et marges de manœuvre du MRN :

1. Le MRN ne finance pas ses programmes à partir des redevances nettes (redevances brutes moins les crédits). En effet, les dispositions de la Loi sur l'administration financière du gouvernement du Québec prévoient que l'ensemble des revenus perçus par l'État doit être versé au Fonds consolidé du revenu. Ainsi, les redevances nettes perçues par le MRN sont directement versées au Fonds consolidé et les activités du Ministère sont financées à même le budget régulier du gouvernement.
2. Par rapport aux ressources énergétiques, il incombe au MRN d'élaborer et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'énergie. Le Ministère gère l'utilisation des ressources hydrauliques du domaine public à des fins de production hydroélectrique et délivre les droits d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière.
3. Selon l'article 15.1 de la Loi sur Hydro-Québec, la société d'État doit verser des dividendes à son actionnaire, le gouvernement, selon les modalités qu'il détermine. Depuis 1997, les dividendes de la société d'État correspondent à 50 % de son bénéfice net. Ils sont versés directement au Fonds consolidé du revenu et le MRN n'a aucun rôle à jouer dans la perception ou l'utilisation de ces sommes.

En 2002, les dividendes d'Hydro-Québec ont atteint 763 M\$, ce qui correspond à un montant supérieur à l'ensemble des redevances perçues par le MRN (redevances brutes de 378,5 M\$ en 2001-2002). La question de la prise en compte des dividendes d'Hydro-Québec est traitée à la section 1.5.

² Voir le document précité pour les détails de l'encadrement légal de la responsabilité du MRN.

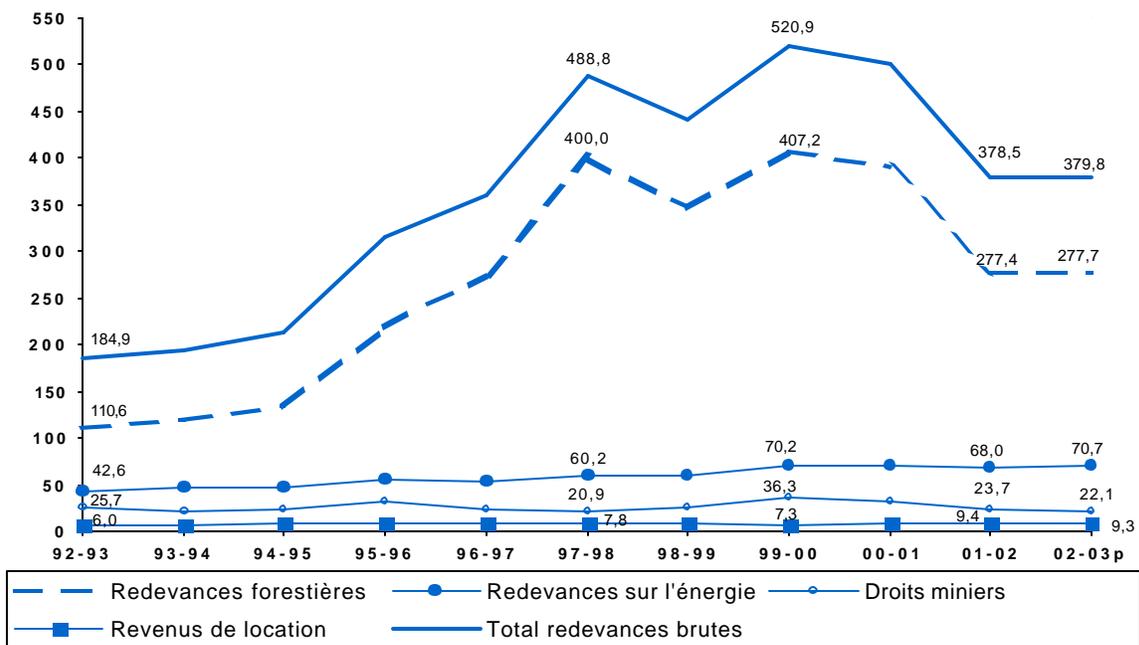
4. Il est également important de mentionner que la gestion de la ressource faunique et de la ressource hydrique ne relève pas du MRN. La gestion de la ressource faunique et la perception des droits de chasse et de pêche incombent à la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Par ailleurs, la nouvelle redevance qui sera instaurée sur le captage de l'eau sera sous la responsabilité du ministère de l'Environnement (MENV).

1.2 Évolution récente des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles au Québec

La figure 1.1 présente l'évolution des redevances brutes liées à l'exploitation des ressources naturelles pour le Québec de 1992-1993 à 2002-2003. En 2001-2002, dernière année où les données observées sont disponibles, le MRN a perçu des redevances brutes de 378,5 M\$ qui se répartissent ainsi :

- Redevances forestières : 277,4 M\$ (73,3 % des redevances);
- Redevances sur les ressources énergétiques : 68,0 M\$ (18,0 %);
- Droits miniers : 23,7 M\$ (6,3 %);
- Revenus de location : 9,4 M\$ (2,5 %).

Figure 1.1 : Redevances brutes liées à l'exploitation des ressources naturelles, par catégorie, Québec, 1992-1993 à 2002-2003 (en M\$)



p : prévision

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

Niveau des redevances

En examinant les données des dix dernières années, on note que les redevances brutes perçues par le MRN varient considérablement d'une année à l'autre. Alors qu'elles s'établissaient à 184,9 M\$ en 1992-1993, elles ont atteint un sommet de 520,9 M\$ en 1999-2000. Depuis, elles ont diminué de 27,1 %, pour s'établir à 379,8 M\$ en 2002-2003. On constate que les changements observés dans les redevances forestières sont en grande partie responsables de ces fluctuations (voir section 1.2.3).

1.2.1 Crédits sur les redevances

Le ministère des Ressources naturelles, en tant que gestionnaire des ressources naturelles sur le territoire, accorde aux entreprises des crédits sur les redevances forestières et minières perçues. Ainsi, une bonne partie des redevances brutes est retournée en région sous forme de travaux divers réalisés sur le territoire.

Tel qu'indiqué à la figure 1.2, les crédits sur redevances étaient de 200,4 M\$ en 2001-2002. Au cours des dix dernières années, les crédits sur les redevances ont été en moyenne de 164,4 M\$ (dollars courants) et ont représenté 45,5 % des redevances brutes.

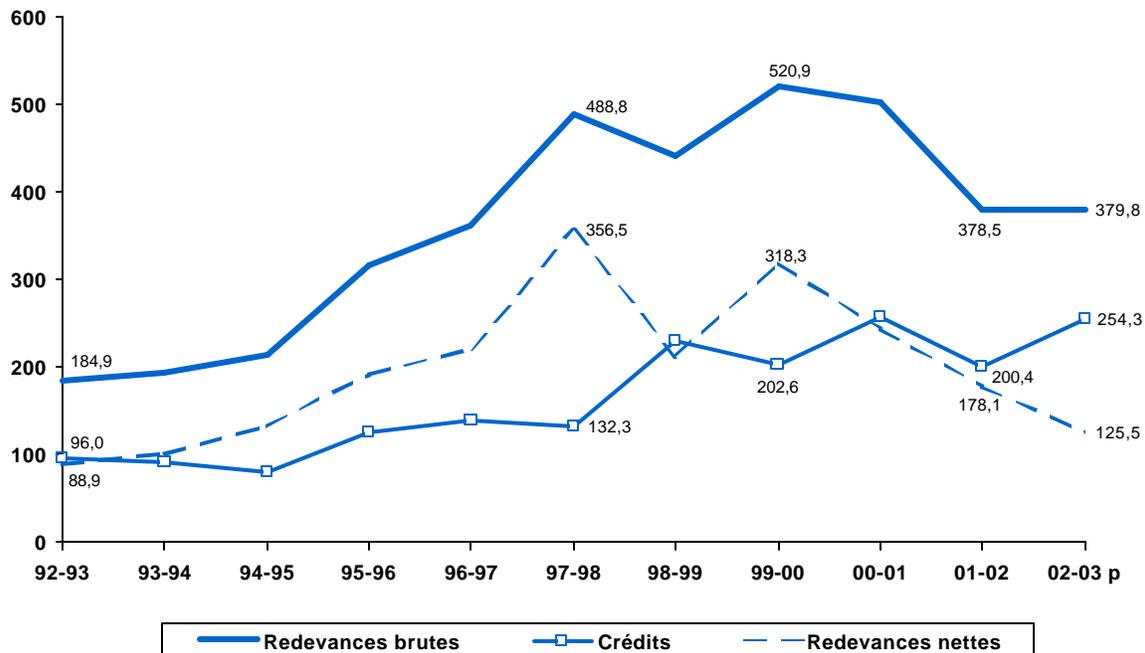
À l'instar des redevances brutes, les crédits sur redevances sont plutôt volatils, bien qu'ils affichent une tendance à la hausse. Alors qu'ils étaient de 96,0 M\$ en 1992-1993, ils ont atteint un sommet de 256,8 M\$ en 2000-2001.

Il est à noter que les crédits sur les redevances forestières ont atteint 196,6 M\$ en 2001-2002, soit 98,1 % du total. Ces crédits forestiers ont permis de financer les activités suivantes sur le territoire :

- Travaux sylvicoles réguliers en forêt publique : 121,8 M\$;
- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier : 41,2 M\$;
- Plans spéciaux de récupération : 11,3 M\$;
- Plans de protection de la forêt : 22,4 M\$.

Un montant de 31,6 M\$ a été consenti pour le Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF). Ce programme, financé à même les redevances forestières, sera dorénavant géré en région, tel qu'annoncé lors du *Rendez-vous national des régions*, en novembre 2002.

Figure 1.2 : Redevances brutes, crédits et redevances nettes liés à l'exploitation des ressources naturelles, Québec, 1992-1993 à 2002-2003 (en M\$)



p : prévision

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

Les crédits miniers ont totalisé 3,8 M\$ en 2001-2002. Ils diffèrent des crédits forestiers, en ce sens qu'ils relèvent de considérations fiscales liées à l'application de la Loi concernant les droits sur les mines. En effet, le régime actuel des droits miniers permet à un exploitant de se faire rembourser une partie des coûts des travaux d'exploration, de mise en valeur et d'aménagement minier qu'il engage, et ce, en fonction des pertes qu'il a encourues. Ces dépenses doivent être effectuées au Québec.

Le régime d'imposition sur les forces hydrauliques est la principale source de revenu tirée des redevances sur les ressources énergétiques. Deux points distinguent ce régime de celui qui est appliqué pour les ressources forestières et minières. Premièrement, aucun crédit n'est affecté à ce régime. Deuxièmement, le gouvernement exige, en contrepartie de la location des forces hydrauliques, des investissements de la part des exploitants. Ces investissements sont requis, compte tenu du fait que les tarifs normalement payés à Hydro-Québec seraient plus élevés que l'ensemble des coûts (incluant les redevances) assumés par les exploitants. Cependant, ces exigences s'appliquent pour la durée d'un contrat, ce qui rend difficile l'analyse des investissements sur une base annuelle.

Niveau des redevances

Les redevances perçues dans le cadre de la Loi sur les terres du domaine de l'État sont des revenus de location pour l'utilisation du territoire public. Ces revenus proviennent principalement des baux de villégiature et des baux d'abri sommaire, ainsi que de la location des terres du domaine de l'État à des fins commerciales. Par ailleurs, comme pour le régime d'imposition sur les forces hydrauliques, le système de redevances pour l'utilisation des terres publiques ne comporte aucun crédit.

1.2.2 Redevances nettes

Les revenus tirés de l'exploitation des ressources par le MRN prennent la forme de redevances nettes. Ces dernières ont affiché une valeur de 178,1 M\$ en 2001-2002. En 2002-2003, il est prévu qu'elles diminuent à 125,5 M\$. Tel que montré à la figure 1.2, les redevances nettes affichent une tendance à la baisse depuis 1997-1998, alors qu'elles avaient atteint 356,5 M\$. Il s'agit d'une baisse de 64,8 %.

Le tableau 1.1 présente les détails, sur une base annuelle, des redevances et des crédits par secteur.

Tableau 1.1
Redevances brutes, crédits et redevances nettes liés à l'exploitation des ressources naturelles, par secteur, Québec, 1992-1993 à 2002-2003 (en M\$)

Années	Forêts			Mines			Énergie	Territoire	Total Ressources naturelles		
	Brutes	Crédits	Nettes	Brutes	Crédits	Nettes			Brutes	Crédits	Nettes
92-93	110,6	74,0	36,6	25,7	22,0	3,7	42,6	6,0	184,9	96,0	88,9
93-94	119,3	45,6	73,7	21,1	46,5	-25,4 ¹	47,2	5,7	193,4	92,1	101,3
94-95	135,1	50,2	84,9	22,9	30,0	-7,1 ²	47,4	8,2	213,5	80,2	133,3
95-96	220,1	115,1	105,0	31,9	10,0	21,8	55,5	9,1	316,6	125,1	191,5
96-97	274,8	132,9	141,9	23,4	6,7	16,7	53,3	9,0	360,4	139,6	220,8
97-98	400,0	132,8	267,2	20,9	-0,5	21,5	60,2	7,8	488,8	132,3	356,5
98-99	346,5	215,2	131,3	26,1	13,8	12,3	60,0	8,5	441,1	229,1	212,0
99-00	407,2	196,0	211,1	36,3	6,6	29,6	70,2	7,3	520,9	202,6	318,3
00-01	390,5	246,5	144,0	32,3	10,3	22,0	69,6	8,4	500,8	256,8	244,0
01-02	277,4	196,6	80,8	23,7	3,8	19,9	68,0	9,4	378,5	200,4	178,1
02-03 ^p	277,7	246,8	30,9	22,1	7,5	14,6	70,7	9,3	379,8	254,3	125,5

p : prévisions

1 : Les remboursements de droits sur les profits d'exploitation minière ont été déduits des revenus de 51 498 358 \$. Ce montant comprend des crédits de droits remboursables pour pertes de 46 458 848 \$.

2 : Les remboursements de droits sur les profits d'exploitation minière ont été déduits des revenus de 30 826 000 \$. Ce montant comprend des crédits de droits remboursables pour pertes de 30 023 000 \$.

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

1.2.3 Fluctuations des redevances brutes et des crédits

Les redevances nettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles constituent une source de revenu plutôt aléatoire pour le gouvernement. Les redevances forestières qui représentent environ 70 % des redevances totales constituent l'essentiel des variations des redevances brutes perçues par le MRN. Deux facteurs expliquent les fluctuations des redevances forestières : le volume récolté et le taux unitaire.

Le volume de bois récolté est fonction du prix sur les marchés. De son côté, le taux unitaire moyen est la résultante des prix de référence basés sur la valeur marchande du bois sur pied en forêt privée, modulée de façon à tenir compte de l'accessibilité à la ressource, de sa qualité et des coûts liés à sa récolte. De plus, une indexation est calculée en fonction de l'évolution trimestrielle des prix des produits finis. Les fluctuations des redevances forestières sont donc attribuables aux variations conjoncturelles des marchés des produits du bois.

Depuis quelques années, on observe une croissance des crédits forestiers. Elle s'explique principalement par le fait que les sommes allouées aux traitements sylvicoles réguliers ont triplé au cours des dix dernières années. Cette augmentation vise une exploitation durable des forêts.

De plus, en 1995, le ministère des Finances autorisait le MRN à financer le Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier à même les redevances forestières. Ce programme accordait, en 2001-2002, 41,2 M\$ en crédits.

1.3 Dépenses du ministère des Ressources naturelles

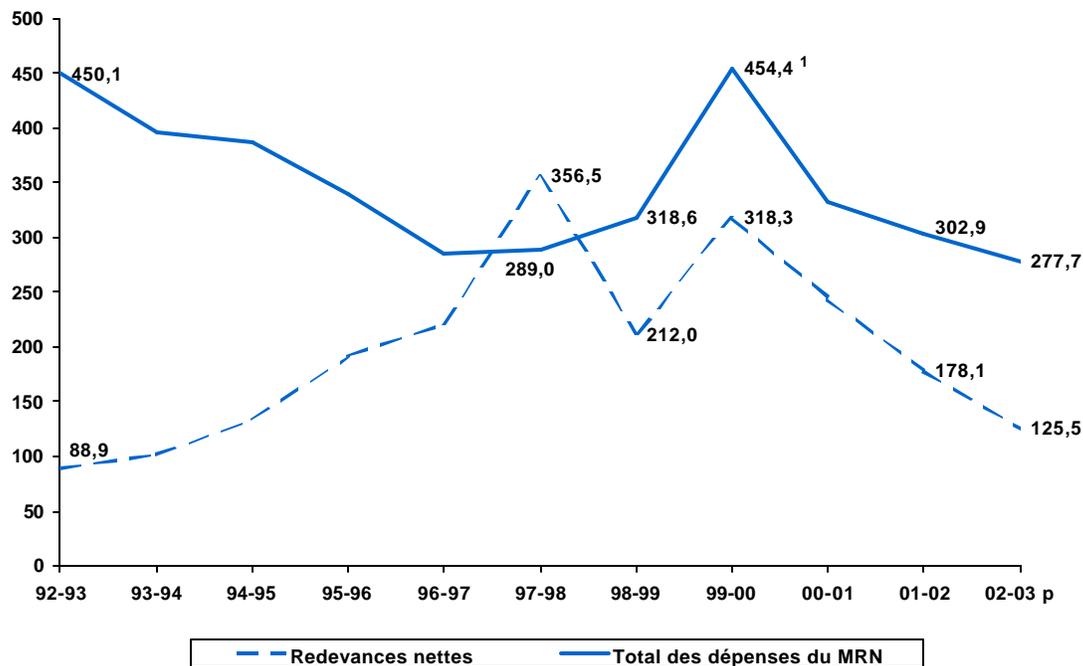
1.3.1 État de situation

Au cours des audiences publiques de la Commission, de nombreux témoignages ont permis de confirmer l'importance d'un retour en région des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles. Dans la mesure où les redevances nettes sont versées au Fonds consolidé du revenu, on doit tenir compte des dépenses régulières du MRN, afin d'estimer les flux financiers régionaux liés à la gestion des ressources naturelles sur le territoire québécois.

Le ministère des Ressources naturelles a dépensé 302,9 M\$, en 2001-2002, en fonctionnement et en transfert. En 2002-2003, les dépenses du MRN devraient se situer à 277,7 M\$ (figure 1.3).

Niveau des redevances

Figure 1.3 : Évolution des redevances nettes perçues et des dépenses du ministère des Ressources naturelles, Québec, 1992-1993 à 2002-2003 (en M\$)



p : prévision

1 : Inclut une contribution de 100 M\$ pour le financement d'INNOPAP.

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

En conservant 2001-2002 comme année de référence, on observe que les flux financiers sont globalement positifs pour l'ensemble des régions du Québec puisque les dépenses du MRN ont atteint 302,9 M\$ et que les redevances nettes ont été de 178,1 M\$. Pour le gouvernement, le manque à gagner se chiffre à 124,8 M\$. Au cours des dix dernières années, seule l'année 1997-1998 a été déficitaire pour les régions au chapitre des redevances par rapport aux dépenses effectuées par le MRN.

Pour la Commission, il importe de savoir si la répartition régionale de ces flux financiers est favorable pour chacune des régions d'où la ressource est extraite.

1.3.2 Redevances, crédits et dépenses : répartition régionale

Afin de vérifier si les régions ressources et les MRC ressources³ bénéficient des revenus et des dépenses associés à la gestion des ressources naturelles, deux approches sont possibles : l'approche des flux financiers régionaux et l'approche de la répartition des dépenses de fonctionnement imputées aux régions.

³ Les régions ressources sont le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les MRC ressources sont celles de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau dans la région de l'Outaouais, de même que celle d'Antoine-Labelle dans la région des Laurentides.

Première approche : les flux financiers régionaux

L'approche des flux financiers régionaux vise à faire le lien entre les redevances et crédits attribuables à une région et les dépenses effectuées par le ministère des Ressources naturelles dans cette même région. Les dépenses du MRN sont comptabilisées en fonction du lieu géographique où les dépenses sont effectuées.

Le tableau 1.2 présente, sur une base régionale, les redevances brutes tirées de l'exploitation des ressources naturelles, les crédits sur les redevances, de même que les dépenses du MRN en 2001-2002. Il reprend certains éléments d'information inclus au tableau 2.1 du document « *Les ressources naturelles dans les régions du Québec : quelques indicateurs* ».

Parmi les dépenses du MRN, le tableau distingue les dépenses de fonctionnement (incluant la rémunération) et celles de transfert⁴ (soutien financier aux organismes). En 2001-2002, les dépenses de fonctionnement du MRN ont atteint 222,0 M\$ (73,3 % des dépenses totales), comparativement à 80,9 M\$ pour les dépenses de transfert.

Tel que mentionné précédemment, la répartition régionale des dépenses de fonctionnement du ministère des Ressources naturelles a été effectuée en fonction du lieu géographique des dépenses. On constate que les dépenses de fonctionnement effectuées dans la Capitale-Nationale ont totalisé 149,8 M\$ en 2001-2002. Celles qui ont été réalisées sur le territoire des régions ressources se chiffrent à 57,5 M\$. Quant aux dépenses totales effectuées dans les régions ressources (incluant 49,4 M\$ en dépenses de transfert), elles ont été de 106,9 M\$, ce qui représente 35,3 % des dépenses du MRN.

Le tableau 1.2 présente également le solde entre les dépenses totales du MRN (fonctionnement et transfert) réparties géographiquement et les redevances nettes perçues par le Ministère dans chacune des régions. Pour l'ensemble du Québec, en 2001-2002, les dépenses totales ont excédé de 124,8 M\$ les sommes perçues au titre de redevances nettes. Pour les régions ressources spécifiquement, les dépenses totales du MRN ont été de 49,5 M\$ inférieures aux redevances nettes perçues.

Entre les régions, il existe des variations importantes dans les flux financiers générés par les revenus et les dépenses associés à la gestion des ressources naturelles sous la responsabilité du MRN. Les régions ressources du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont bénéficié de dépenses supérieures aux redevances nettes perçues. Le bilan est cependant négatif pour les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, tel qu'indiqué au tableau 1.2.

⁴ Voir les définitions dans le lexique en annexe.

Tableau 1.2
Redevances brutes, crédits et dépenses du MRN,
par région administrative, 2001-2002 (en M\$)
(flux financiers régionaux)

Régions	Redevances brutes	Crédits	Redevances nettes	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de transfert	Total des dépenses ¹	Redevances nettes moins les dépenses
Bas-Saint-Laurent (01)	11,2	19,9	(8,7)	10,9	7,5	18,4	(27,1)
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	127,8	41,8	86,0	10,9	5,4	16,3	69,6
Capitale-Nationale (03)	10,5	7,3	3,3	149,8	10,7	160,5	(157,3)
Mauricie (04)	32,5	17,4	15,1	5,4	14,7	20,1	(5,0)
Estrie (05)	1,4	1,6	(0,1)	0,9	3,6	4,5	(4,6)
Montréal (06)	-	0,0	(0,0)	2,2	0,5	2,7	(2,7)
Outaouais (07)	24,2	8,0	16,2	4,2	2,2	6,3	9,9
Abitibi-Témiscamingue (08)	44,4	17,2	27,2	13,1	10,3	23,4	3,8
Côte-Nord (09)	31,8	20,7	11,1	4,5	1,7	6,2	4,9
Nord-du-Québec (10)	57,0	27,2	29,8	7,4	6,4	13,8	16,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	12,9	17,0	(4,1)	5,3	3,4	8,7	(12,8)
Chaudière-Appalaches (12)	3,4	3,1	0,3	1,8	6,4	8,2	(7,9)
Laval (13)	-	0,0	(0,0)	0,0	-	0,0	(0,0)
Lanaudière (14)	9,0	4,7	4,4	1,6	0,6	2,2	2,1
Laurentides (15)	12,2	8,5	3,7	3,3	1,8	5,1	(1,4)
Montérégie (16)	0,1	1,3	(1,2)	0,4	1,3	1,7	(2,9)
Centre-du-Québec (17)	0,0	1,1	(1,0)	0,2	2,4	2,6	(3,6)
Non répartis	-	3,8	(3,8)	-	2,1	2,1	(5,9)
Ensemble du Québec	378,5	200,4	178,1	222,0	80,9	302,9	(124,8)
Régions ressources	317,5	161,1	156,4	57,5	49,4	106,9	49,5

1 : Exclut les pertes sur disposition, les créances douteuses et les sommes affectées à un fonds spécial autre que Forêt Québec.

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

Deuxième approche : répartition des dépenses de fonctionnement imputées aux régions

Cette deuxième approche avait été retenue par le MRN dans son document intitulé « *Les ressources naturelles au Québec : quelques indicateurs* ». Elle considère que les dépenses de fonctionnement effectuées centralement par le Ministère contribuent au développement économique des régions où les ressources sont extraites.

Les dépenses de fonctionnement réalisées par le MRN permettent de produire et de diffuser de l'information utile aux intervenants actifs sur l'ensemble du territoire. Ce principe est à la base du concept de « dépenses imputées aux régions ». Ainsi, les dépenses de fonctionnement effectuées dans la région de la Capitale-Nationale ont été réparties en fonction du bénéfice qu'elles procurent à chacune des régions du Québec (voir tableau 1.3).

Cette répartition a été établie afin de tenir compte des spécificités de chaque secteur d'activité du Ministère. Pour le Secteur des forêts et Forêt Québec, de même que pour les secteurs des Mines et de l'Énergie, la clé de répartition utilisée est le nombre d'emplois dans les industries couvertes par le secteur. Pour le Secteur du territoire, la répartition s'est faite principalement sur la base de la couverture cartographique et du nombre de dossiers actifs. Les dépenses de fonctionnement du Secteur de l'administration ont été ventilées au prorata de la répartition des quatre secteurs précédemment mentionnés. Les dépenses de transfert sont réparties de la même façon dans les deux approches, c'est-à-dire en fonction du lieu géographique de la dépense.

Tableau 1.3
Redevances brutes, crédits et dépenses du MRN,
par région administrative, 2001-2002 (en M\$)
(dépenses de fonctionnement imputées aux régions)

Régions	Redevances brutes	Crédits	Redevances nettes	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de transfert	Total des dépenses ¹	Redevances nettes moins les dépenses
Bas-Saint-Laurent (01)	11,2	19,9	(8,7)	21,5	7,5	29,0	(37,8)
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	127,8	41,8	86,0	27,2	5,4	32,6	53,4
Capitale-Nationale (03)	10,5	7,3	3,3	6,6	10,7	17,3	(14,0)
Mauricie (04)	32,5	17,4	15,1	16,9	14,7	31,5	(16,4)
Estrée (05)	1,4	1,6	(0,1)	6,9	3,6	10,5	(10,6)
Montréal (06)	-	0,0	(0,0)	11,7	0,5	12,3	(12,3)
Outaouais (07)	24,2	8,0	16,2	11,8	2,2	14,0	2,3
Abitibi-Témiscamingue (08)	44,4	17,2	27,2	29,2	10,3	39,5	(12,3)
Côte-Nord (09)	31,8	20,7	11,1	22,0	1,7	23,7	(12,6)
Nord-du-Québec (10)	57,0	27,2	29,8	20,8	6,4	27,3	2,5
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	12,9	17,0	(4,1)	10,5	3,4	13,8	(17,9)
Chaudière-Appalaches (12)	3,4	3,1	0,3	9,9	6,4	16,3	(16,0)
Laval (13)	-	0,0	(0,0)	0,5	-	0,5	(0,5)
Lanaudière (14)	9,0	4,7	4,4	5,5	0,6	6,1	(1,8)
Laurentides (15)	12,2	8,5	3,7	9,0	1,8	10,8	(7,1)
Montérégie (16)	0,1	1,3	(1,2)	9,1	1,3	10,4	(11,6)
Centre-du-Québec (17)	0,0	1,1	(1,0)	2,9	2,4	5,3	(6,3)
Non réparties	-	3,8	(3,8)	-	2,1	2,1	(5,9)
Ensemble du Québec	378,5	200,4	178,1	222,0	80,9	302,9	(124,8)
Régions ressources	317,5	161,1	156,4	148,0	49,4	197,4	(41,0)

1 : Exclut les pertes sur disposition, les créances douteuses et les sommes affectées à un fonds spécial autre que pour Forêt Québec.

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

Les résultats du tableau 1.3 montrent que les dépenses du MRN sont toujours de 124,8 M\$ supérieures aux redevances nettes perçues. Les régions ressources affichent un excédent de 41,0 M\$ par rapport aux redevances nettes tirées de l'exploitation des ressources sur leurs territoires. Les régions du Saguenay—Lac-Saint-Jean, du Nord-du-Québec et de l'Outaouais ont ainsi enregistré un montant plus élevé de redevances par rapport aux dépenses et crédits.

De ces trois régions, le Saguenay—Lac-Saint-Jean est celle qui enregistre le montant le plus significatif, soit 53,4 M\$. Cette situation s'explique surtout par l'importance, dans cette région, des sommes perçues à titre de redevances sur les forces hydrauliques. En fait, la plupart des redevances sur les forces hydrauliques perçues par le MRN proviennent de cette région. Ainsi, malgré le poids relativement faible de la capacité hydroélectrique installée de la région par rapport à l'ensemble du Québec, une grande partie de sa production d'électricité, principalement de nature privée, est soumise à l'application de redevances. Cette caractéristique historique est cependant à l'avantage des entreprises de la région qui bénéficient ainsi de tarifs d'électricité avantageux.

Le tableau 1.4 présente un sommaire comparatif des deux approches de répartition régionale des dépenses de fonctionnement du MRN. Dans les régions ressources, on note que les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord affichent un excédent des dépenses sur les redevances nettes selon l'approche « imputées aux régions », alors qu'elles encaissent un déficit en vertu de l'approche « flux financiers ».

Niveau des redevances

Autres années

Les données sur la répartition régionale des redevances, crédits et dépenses du MRN sont disponibles à partir de l'année 1999-2000. Il existe également des données prévisionnelles pour l'année 2002-2003. Les tableaux sur les différentes années sont présentés en annexe.

Tableau 1.4
Redevances nettes et dépenses du MRN, 2001-2002 (en M\$)
Sommaire des deux approches

Régions	Redevances nettes	Approche « flux financiers »		Approche « imputées aux régions »	
		Total des dépenses ¹	Redevances nettes moins les dépenses	Total des dépenses ^{1,2}	Redevances nettes moins les dépenses
Bas-Saint-Laurent (01)	(8,7)	18,4	(27,1)	29,0	(37,8)
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	86,0	16,3	69,6	32,6	53,4
Capitale-Nationale (03)	3,3	160,5	(157,3)	17,3	(14,0)
Mauricie (04)	15,1	20,1	(5,0)	31,5	(16,4)
Estrie (05)	(0,1)	4,5	(4,6)	10,5	(10,6)
Montréal (06)	(0,0)	2,7	(2,7)	12,3	(12,3)
Outaouais (07)	16,2	6,3	9,9	14,0	2,3
Abitibi-Témiscamingue (08)	27,2	23,4	3,8	39,5	(12,3)
Côte-Nord (09)	11,1	6,2	4,9	23,7	(12,6)
Nord-du-Québec (10)	29,8	13,8	16,0	27,3	2,5
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	(4,1)	8,7	(12,8)	13,8	(17,9)
Chaudière-Appalaches (12)	0,3	8,2	(7,9)	16,3	(16,0)
Laval (13)	(0,0)	0,0	(0,0)	0,5	(0,5)
Lanaudière (14)	4,4	2,2	2,1	6,1	(1,8)
Laurentides (15)	3,7	5,1	(1,4)	10,8	(7,1)
Montréal (16)	(1,2)	1,7	(2,9)	10,4	(11,6)
Centre-du-Québec (17)	(1,0)	2,6	(3,6)	5,3	(6,3)
Non réparties	(3,8)	2,1	(5,9)	2,1	(5,9)
Ensemble du Québec	178,1	302,9	(124,8)	302,9	(124,8)
Régions ressources	156,4	106,9	49,5	197,4	(41,0)

1 : Exclut les pertes sur disposition, les créances douteuses et les sommes affectées à un fonds spécial autre que pour Forêt Québec.

2 : Les dépenses de fonctionnement engagées dans la région de la Capitale-Nationale ont été réparties selon une formule d'imputation aux régions.

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

1.4 Effectif du MRN

La maximisation des retombées économiques est en lien direct avec l'augmentation des revenus et de la richesse d'un territoire. Cette richesse se traduit notamment par l'augmentation du nombre d'emplois. C'est pourquoi la Commission considère la répartition régionale de l'effectif du MRN comme étant une variable importante.

Le tableau 1.5 présente la répartition régionale des emplois du ministère des Ressources naturelles selon la catégorie d'emploi, au 8 mars 2002. L'effectif total s'établissait à 3517 employés, équivalents temps complet. Il faut noter que ce total diffère quelque peu des données présentées au tableau 2.2 du document de décembre 2002. En effet, ce dernier avait été établi à partir des données du livre des crédits, pour le total, et d'une répartition effectuée à partir d'une moyenne annuelle (la proportion des emplois saisonniers est plus importante en région).

On remarque que, pour les catégories cadres supérieurs (82 %) et professionnels (77 %), les effectifs sont davantage concentrés dans la région de la Capitale-Nationale. Toutefois, près de 50 % des cadres intermédiaires du MRN sont localisés dans les régions ressources.

Tableau 1.5
Effectif total¹ du MRN réparti selon le territoire de travail
et la catégorie d'emploi 2001-2002 (en poste)

Régions	Cadres supérieurs	Cadres intermédiaires	Professionnels	Personnel de bureau, techniciens et assimilés	Ouvriers	Autres catégories	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	2	6	21	115	2	0	146
Saquesnay—Lac-Saint-Jean (02)	3	5	18	139	5	1	171
Capitale-Nationale (03)	92	13	776	1 083	18	4	1 986
Mauricie (04)	3	3	22	78	3	0	109
Estrie (05)	0	3	6	30	0	0	39
Montréal (06)	2	3	27	97	1	4	134
Outaouais (07)	2	4	20	106	1	0	133
Abitibi-Témiscamingue (08)	5	12	39	153	12	2	223
Côte-Nord (09)	2	3	18	84	1	0	108
Nord-du-Québec (10)	1	2	7	36	0	0	46
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	0	4	14	70	0	0	88
Chaudière-Appalaches (12)	0	3	3	37	1	0	44
Laval (13)	0	0	3	9	0	0	12
Lanaudière (14)	0	3	9	53	4	0	69
Laurentides (15)	0	3	7	72	0	0	82
Montérégie (16)	0	5	10	62	0	0	77
Centre-du-Québec (17)	0	1	1	14	0	0	16
Non répartis	0	0	3	25	6	0	34
Ensemble du Québec	112	73	1 004	2 263	54	11	3 517
Régions ressources	16	35	139	675	23	3	891
Part des régions ressources (%)	14,3	47,9	13,8	29,8	42,6	27,3	25,3

1 : Correspond aux postes permanents autorisés et aux occasionnels en poste au 8 mars 2002.

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

1.5 Gestion des ressources énergétiques : l'importance d'Hydro-Québec

Tel que mentionné précédemment, une partie non négligeable des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles échappe au contrôle du MRN, dans la mesure où le Ministère ne perçoit des redevances que sur la production d'électricité des producteurs privés. Par ailleurs, la grande majorité des dépenses liées à la gestion des ressources hydrauliques sur le territoire est effectuée par Hydro-Québec.

Cette section vise donc à tracer un bref portrait des revenus et dépenses de la société d'État en intégrant la dimension régionale lorsque les données sont disponibles.

1.5.1 Dividendes d'Hydro-Québec

Le tableau 1.6 fait état du bénéfice net et des dividendes versés au gouvernement par Hydro-Québec depuis 1993.

Tableau 1.6
Évolution du bénéfice net et des dividendes versés par Hydro-Québec,
1993 à 2002 (en M\$)

Année	Bénéfice net	Dividendes
1993	761	0
1994	667	0
1995	390	0
1996	520	0
1997	786	357
1998	679	279
1999	906	453
2000	1 078	539
2001	1 108	554
2002	1 526	763

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2003

Selon l'article 15.1 de la Loi sur Hydro-Québec, la société d'État doit verser des dividendes à son actionnaire, le gouvernement, selon les modalités que ce dernier détermine. Depuis 1997, les dividendes correspondent à 50 % du bénéfice net.

Au cours des audiences publiques de la présente Commission, certains intervenants se sont interrogés sur la pertinence d'assujettir la société d'État au régime de redevances sur les forces hydrauliques.

L'assujettissement d'Hydro-Québec au régime de redevances hydrauliques impliquerait un déboursé pour la société d'État qui viendrait réduire d'autant son bénéfice net. C'est pourquoi la Commission ne recommande pas l'assujettissement d'Hydro-Québec au régime des redevances sur les forces hydrauliques. Par contre, la Commission croit justifiée qu'une partie des dividendes soit retournée dans les régions ressources et les MRC ressources.

1.5.2 Capacité de production installée d'Hydro-Québec

Il n'existe pas de répartition régionale des dividendes versés par Hydro-Québec. Ceux-ci sont versés au Fonds consolidé du revenu. Par ailleurs, les données pour la répartition régionale des coûts de production ne sont pas disponibles.

Le tableau 1.7 présente la répartition régionale de la capacité de production installée d'Hydro-Québec, ce qui permet d'estimer la contribution de chaque région aux actifs de la société d'État. Il est à noter que 83,4 % de la capacité de production installée d'Hydro-Québec se retrouvait dans les régions ressources en 2001. De plus, les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord, totalisent à elles seules 75,8 % de la puissance installée.

Tableau 1.7
Capacité de production installée d'Hydro-Québec
selon les régions, 1995, 1997, 1999 et 2001 (en MW)

	1995	1997	1999	2001	
				Niveau	%
Bas-Saint-Laurent (01)	10,0	10,7	10,7	12,9	0,0
Saquesnay—Lac-Saint-Jean (02)	7,4	7,7	7,7	0,0	0,0
Capitale-Nationale (03)	22,0	18,7	21,6	21,6	0,1
Mauricie (04)	1 844,0	2 069,8	2 072,1	1 661,6	5,3
Estrie (05)	2,0	1,6	1,6	1,6	0,0
Montréal (06)	0,0	48,3	0,0	0,0	0,0
Outaouais (07)	675,0	681,4	688,6	628,5	2,0
Abitibi-Témiscamincue (08)	633,0	623,3	623,3	623,3	2,0
Côte-Nord (09)	8 649,0	8 653,1	8 647,9	8 356,8	26,8
Nord-du-Québec (10)	14 950,0	15 261,0	15 261,7	15 262,1	49,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	68,4	68,4	68,4	68,4	0,2
Chaudière-Appalaches (12)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Laval (13)	48,0	0,0	48,3	48,3	0,2
Lanaudière (14)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Laurentides (15)	660,0	654,5	654,5	664,5	2,1
Montréal (16)	2 629,0	2 610,8	2 689,9	2 676,3	8,6
Centre-du-Québec (17)	729,0	720,0	720,0	1 148,2	3,7
Ensemble du Québec	30 926,8	31 429,3	31 516,3	31 174,1	100,0
Régions ressources (%)	84,6	84,9	84,7	83,4	83,4

Source : Profil régional des activités d'Hydro-Québec, éditions 1995, 1997, 1999 et 2001

1.5.3 Impact économique des activités d'Hydro-Québec

Lors des audiences publiques de la région de la Mauricie, le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. André Caillé, a présenté le mémoire de la société d'État à la Commission d'étude. Un des objectifs poursuivis par Hydro-Québec était de montrer l'impact économique de ses activités dans les régions du Québec.

Niveau des redevances

La Commission a retenu de ce mémoire un certain nombre de paramètres liés au développement économique régional : la répartition régionale des effectifs, l'impact des investissements majeurs et les dépenses en biens et services par région.

Répartition régionale de l'effectif d'Hydro-Québec

Le nombre total d'employés d'Hydro-Québec s'élevait à 21 070 personnes en 2001. Le tableau 1.8 et la figure 1.4 présentent la répartition régionale de l'effectif. On note que 11 098 employés, soit 52,7 % de l'effectif, habitent la région immédiate de Montréal (incluant Laval et la Montérégie). Malgré le fait que 83,4 % de la capacité installée d'Hydro-Québec se retrouve dans les régions ressources en 2001, seulement 22,9 % (4 815 personnes) des employés y sont localisés.

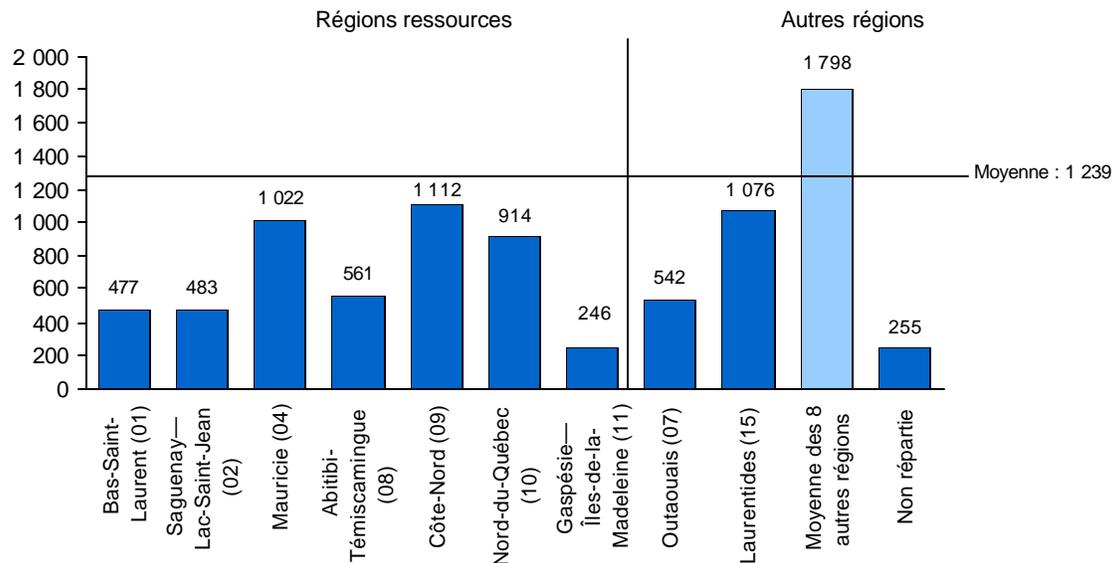
Tableau 1.8
Effectif d'Hydro-Québec par région administrative,
1995, 1997, 1999 et 2001 (en années-personnes)

	1995	1997	1999	2001	
				Niveau	%
Bas-Saint-Laurent (01)	559	503	454	477	2,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 025	917	479 ¹	483 ¹	2,3
Capitale-Nationale (03)	1 681	1 385	1 345	1 461	6,9
Mauricie (04)	1 388	1 182	1 027	1 022	4,9
Estrie (05)	145	118	112	119	0,6
Montréal (06)	9 206	7 971	7 635	7 925	37,6
Outaouais (07)	711	576	491	542	2,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	850	642	561	561	2,7
Côte-Nord (09)	1 370	1 233	1 078	1 112	5,3
Nord-du-Québec (10)	651	532	820 ¹	914 ¹	4,3
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	254	230	219	246	1,2
Chaudière-Appalaches (12)	600	481	418	376	1,8
Laval (13)	432	367	288	270	1,3
Lanaudière (14)	296	265	222	229	1,1
Laurentides (15)	1 165	1 007	982	1 076	5,1
Montérégie (16)	3 297	2 952	2 868	2 903	13,8
Centre-du-Québec (17)	1 189	1 095	1 048	1 098	5,2
Non réparti	33	73	313	255	1,2
Ensemble du Québec	24 852	21 527	20 361	21 070	100,0
Régions ressources (%)	24,5	24,3	22,8	22,9	22,9

1 : Les données des régions Nord-du-Québec (10) et Saguenay—Lac-Saint-Jean (02) ont été compilées de façon à répartir les employés oeuvrant à LG3, LG4 et Brisay à leur lieu de travail plutôt qu'au quartier général de Chicoutimi.

Source : Profil régional des activités d'Hydro-Québec, éditions 1995, 1997, 1999 et 2001

Figure 1.4 Répartition régionale de l'effectif d'Hydro-Québec, 2001
(en années-personnes)



Source : Profil régional des activités d'Hydro-Québec, édition 2001

Impact des investissements majeurs d'Hydro-Québec

Les projets majeurs d'Hydro-Québec contribuent grandement au développement économique des régions ressources. Hydro-Québec a mis en chantier, au cours des dernières années, plusieurs projets qui représentent des investissements de plus de 6 milliards de dollars. Parmi ceux-ci, mentionnons l'aménagement hydroélectrique de Sainte-Marguerite-3, de Grand-Mère, de Toulnostouc, d'Eastmain-1, sans oublier les travaux liés à la boucle montérégienne.

Au tableau 1.9, on retrouve des informations sur les retombées prévues des projets d'Hydro-Québec. Pour les projets à l'étape de la construction, on remarque que le projet EM-1A/Rupert devrait engendrer des investissements de l'ordre de 2 milliards de dollars.

Tableau 1.9
Les projets de production hydroélectrique d'Hydro-Québec

Titre des projets	Puissance (MW)	Investissements (M\$)	Création d'emplois années-personnes	Mise en service prévue	Région administrative
Sainte-Marguerite -3	882	2 400	608	Printemps 2003	Côte-Nord
Grand-Mère	220	500	1 500	Décembre 2004	Mauricie
Toulnostouc	526	1 000	1 000	Fin de l'année 2005	Côte-Nord
Mercier	60	95	85	Le projet a été suspendu temporairement	Outaouais
Outardes-3	250	177	N.D.	Fin de l'année 2006	Côte-Nord
EM-1	480	2 000	2 000	Fin de l'année 2008	Nord-du-Québec
Dérivation de la Manouane	Sans objet	75	71 à 133	Fin de l'année 2003	Côte-Nord

Source : Hydro-Québec, 2003

Niveau des redevances

Dépenses en biens et services

Les dépenses en biens et services d'Hydro-Québec ont totalisé 1 446,0 M\$ en 2001 (tableau 1.10). Une part de 63 % des dépenses de la société d'État est effectuée dans la grande région de Montréal (Montréal, Laval et Montérégie). Les régions ressources bénéficient de 15,9 % des achats de biens et services d'Hydro-Québec. Il ressort clairement que les achats d'Hydro-Québec sont plus importants lors de la mise en œuvre des projets majeurs. À titre d'exemple, les dépenses d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord sont passées de 14,8 M\$ en 1997 à 56,4 M\$ en 2001.

Tableau 1.10
Achats de biens et services par Hydro-Québec par région administrative (en M\$)

	1997	1999	2001	
			Niveau	%
Bas-Saint-Laurent (01)	7,1	6,3	5,6	0,4
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	8,7	10,0	41,2	2,9
Capitale-Nationale (03)	42,5	86,3	93,4	6,5
Mauricie (04)	18,2	65,8	71,4	4,9
Estrie (05)	4,7	10,5	11,3	0,8
Montréal (06)	1 542,3	614,7	641,8	44,4
Outaouais (07)	14,5	15,0	12,4	0,9
Abitibi-Témiscamisque (08)	11,2	50,3	42,8	3,0
Côte-Nord (09)	14,8	31,8	56,4	3,9
Nord-du-Québec (10)	21,0	4,3	8,4	0,6
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	3,1	3,3	3,4	0,2
Chaudière-Appalaches (12)	24,3	201,7	37,7	2,6
Laval (13)	34,0	32,9	50,6	3,5
Lanaudière (14)	5,1	25,1	40,0	2,8
Laurentides (15)	10,7	23,6	55,1	3,8
Montérégie (16)	49,0	226,1	218,6	15,1
Centre-du-Québec (17)	28,2	39,8	55,9	3,9
Non répartis	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble du Québec	1 839,5	1 447,4	1 446,0	100,0
Régions ressources	84,1	171,8	229,2	15,9

Source : Profil régional des activités d'Hydro-Québec, éditions 1997, 1999 et 2001

1.6 Analyse du niveau de redevances : principaux constats de la Commission

Au chapitre des redevances, les principaux constats de la Commission sont les suivants :

- Les redevances (brutes ou nettes) perçues par le MRN varient considérablement d'une année à l'autre. Ces fluctuations sont particulièrement observables pour les ressources forestières qui représentent par ailleurs une grande proportion des redevances perçues. De plus, les dividendes d'Hydro-Québec sont en croissance au cours des dernières années.
- L'analyse du niveau de redevances fait ressortir également les grandes variations régionales, particulièrement au chapitre des redevances nettes. L'application intégrale du principe de retour en région des redevances nettes, proportionnel au revenu généré, pose un problème d'équité interrégionale.
- Pour les membres de la Commission, les dépenses du ministère des Ressources naturelles, réparties géographiquement en fonction des flux financiers, représentent davantage l'impact économique des activités du Ministère en région.
- Avec son approche d'imputation, le MRN considère que les dépenses de fonctionnement effectuées centralement contribuent au développement économique des régions d'où les ressources sont extraites. Conséquemment, le MRN ne s'est pas donné comme objectif de modifier le solde global de ces flux financiers en faveur des régions ressources.
- Pour les régions ressources et les MRC ressources, assurer un meilleur retour en région des bénéfices engendrés par les activités d'Hydro-Québec est un objectif aussi important que celui associé aux autres redevances perçues par le MRN.
- L'impact des investissements d'Hydro-Québec dans les projets majeurs est considérable pour les régions. Toutefois, la contribution d'Hydro-Québec au développement régional lors de la construction et de l'exploitation, par le biais d'achat régional, de création d'emplois dans la région, de formation d'une main-d'œuvre locale qualifiée, n'est pas à la juste mesure des capacités installées dans les régions.
- Certaines redevances portant sur les ressources naturelles (eau, faune, etc.) ne sont pas sous la responsabilité du MRN.
- Seulement 25 % de l'effectif du MRN est situé dans les régions ressources. De plus, la forte présence de cadres supérieurs et de professionnels dans la région de la Capitale-Nationale confirme la faible représentativité des régions ressources dans l'effectif du MRN.

Chapitre 2

Synthèse des
audiences publiques



2 Synthèse des audiences publiques

Dès le début de ses travaux en décembre dernier, la Commission a délégué à chaque commissaire, représentant une région ou une MRC ressources, le mandat d'organiser des consultations publiques sur son territoire en fonction des modalités présentées dans le document : « *Portée du plan d'action et champs d'étude de la Commission*⁵ ».

Les audiences se sont tenues du 23 janvier au 21 février 2003 inclusivement. La tournée régionale était composée d'une rencontre pour chaque région ressource et d'une pour les trois MRC ressources. Une audience a également eu lieu à Québec, afin d'entendre les organismes nationaux.

La Commission n'avait fixé aucune balise aux intervenants dans la préparation de leurs mémoires. Malgré cette marge de manœuvre accordée aux participants, il a été possible de dégager des tendances dans les préoccupations régionales et de regrouper les propositions en fonction de thématiques liées à la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources et les MRC ressources.

La Commission a reçu 169 mémoires, dont 29 provenaient des organismes nationaux. Les associations, les corporations et les coopératives représentant des exploitants des ressources naturelles ont participé en grand nombre aux travaux de la Commission avec le dépôt de 40 % des mémoires. En outre, 30 % provenaient d'organismes reliés au monde régional (Conseils régionaux de développement, Centres locaux de développement) et municipal (MRC, ville). D'autres organismes, tels que des groupes de recherche, des universités, des syndicats, ainsi que quelques individus, ont également fait parvenir leur point de vue à la Commission. Le tableau ci-dessous présente le nombre de mémoires déposés selon le type d'intervenant.

NOMBRE DE MÉMOIRES DÉPOSÉS	
TYPE	NOMBRE
Association, corporation et coopérative	68
Organisme régional, municipal et local	51
Entreprise	24
Organisme de recherche et université	11
Syndicat	9
Individu	6
TOTAL :	169

⁵ Ce document est disponible sur le site Internet de la Commission à l'adresse : <http://www.commission-regions-ressources.qc.ca/documentation/plan-action.pdf>.

La Commission tient à remercier les nombreuses personnes qui ont contribué au succès de la démarche, particulièrement en exprimant leur opinion quant aux solutions qui devraient être envisagées afin de maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources et les MRC ressources.

Dans le cadre des audiences publiques, la Commission a choisi d'entendre la totalité des intervenants ayant déposé un mémoire au cours de la période prévue à cet effet. Ce chapitre présente la synthèse des informations recueillies dans les mémoires et lors des audiences publiques. À cet effet, près de 1 200 propositions ont été formulées. Bien que certaines mesures aient fait l'objet de consensus pour plusieurs régions, d'autres propositions présentaient des objectifs différents, voire divergents. Le lecteur pourra constater ces contradictions et ces similitudes parmi les diverses mesures proposées. Les recommandations ont été regroupées selon les thèmes suivants :

- Niveau et partage des redevances;
- Déconcentration, régionalisation et décentralisation;
- Réorganisation des responsabilités gouvernementales;
- Recherche, développement et innovation;
- Formation de la main-d'œuvre;
- Mesures incitatives (fiscales et budgétaires);
- Changements aux normes, lois et règlements.

2.1 Niveau et partage des redevances

Constats :

- La question des redevances a fait l'objet de propositions dans toutes les régions visitées par la Commission. Plusieurs intervenants ont mentionné que les redevances perçues par le MRN pour l'utilisation et la mise en valeur des ressources naturelles devaient, en tout ou en partie, faire l'objet d'un retour en région.
- Très peu de commentaires ont été émis à l'égard du niveau général des redevances. Cependant, il a été demandé d'apporter des ajustements pour tenir compte de certaines caractéristiques des régions en ce qui a trait aux redevances forestières.
- Une partie seulement des redevances retournent en région sous forme de crédits, dépenses de transfert et dépenses de fonctionnement du MRN.
- Les régions ont peu d'emprise sur les décisions liées à l'utilisation des redevances.

Résumé des propositions :

Un total de 121 propositions touchant les redevances ont été émises. Les mesures préconisées concernaient autant leur niveau que leur usage.

Les méthodes de calcul et le champ d'application des redevances ont fait l'objet de plusieurs propositions. En ce qui a trait aux redevances forestières, certains ont proposé de revoir le système de calcul à différents égards : la qualité de la fibre, la réalité des marchés, les coûts réels d'exploitation, le contexte géographique régional et le type de parterre de coupe. Selon que les régions sont constituées de forêt résineuse, de forêt feuillue ou de forêt mixte, les besoins d'aménagement varient. Conséquemment, il a été proposé d'ajuster la valeur des crédits sylvicoles accordés à chacune des régions.

En matière de partage des redevances, de nombreux participants ont souhaité un plus grand retour des redevances en région. Toutefois, il existe deux visions sur la façon de les répartir selon les régions. Tout d'abord, certains intervenants proposent que la répartition entre les régions corresponde à la valeur monétaire des redevances perçues sur leur territoire. D'autres souhaitent un retour des redevances en région qui serait établi en fonction de critères socio-économiques et des besoins de la région.

Il importe de noter que très peu de mémoires ont précisé si le partage des redevances en région devait se faire en fonction du montant brut perçu par le gouvernement ou si l'on devait prendre en compte les crédits sur redevances déjà consentis.

Enfin, à propos de l'utilisation des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles, plusieurs propositions ont été soumises à cet effet. Que ce soit pour mettre sur pied divers fonds régionaux, pour soutenir la première et deuxième transformation ou pour assurer l'entretien des chemins forestiers, l'objectif est de constituer une enveloppe qui permettrait à la région d'en disposer. Certains intervenants souhaitent enfin que les redevances forestières soient réinvesties prioritairement pour la mise en valeur des ressources du milieu forestier.

2.2 Déconcentration, régionalisation et décentralisation

Constats :

- Le processus de consultation régionale dans la planification et la gestion des activités forestières n'est pas adapté aux besoins de l'ensemble des utilisateurs du milieu forestier. Les intervenants souhaitent que ce processus soit plus systématique et plus englobant.
- Les représentants régionaux ont peu d'emprise sur les décisions prises au regard des ressources naturelles de leur milieu.
- Le MRN est perçu comme un ministère dont les activités ne sont pas suffisamment régionalisées. Alors que 56 % de l'effectif du MRN est concentré dans la région de la Capitale-Nationale, 84 % des activités reliées aux ressources, en matière de redevances brutes, s'effectuent dans les régions ressources.
- En ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement et de transfert du MRN, une part de 35 % est retournée dans les régions ressources, ce qui apparaît nettement insuffisant pour plusieurs intervenants.

Résumé des propositions :

Au total, 179 recommandations contiennent des mesures à l'égard de cette thématique. Pour la plupart, les intervenants souhaitent plus de services en région et un plus grand pouvoir décisionnel, ce qui impliquerait un transfert en région d'effectif, de budget et de responsabilité.

La plupart des régions ont manifesté le besoin de déconcentrer⁶ les activités du ministère des Ressources naturelles et d'Hydro-Québec. À cet effet, il est proposé que ces organismes déploient en région le personnel correspondant davantage au niveau de l'activité réalisée, qu'ils développent et maintiennent en région des centres d'expertise sectoriels reliés aux organismes déjà en place, et qu'ils décentralisent leur personnel vers ces centres d'expertise.

Au-delà du transfert des effectifs, les recommandations ont également touché plus spécifiquement la régionalisation⁷. L'ensemble des intervenants ont souhaité que les régions soient parties prenantes aux décisions qui influencent leur milieu. Il importe de noter que l'on fait référence autant à la régionalisation de fonds qu'aux activités ou aux services gouvernementaux.

En outre, plusieurs participants ont demandé d'accroître les mandats et responsabilités des bureaux régionaux de Forêt Québec. On souhaite également qu'Hydro-Québec implante une politique favorisant les achats dans les régions productrices d'électricité.

Les représentants des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont particulièrement insisté sur l'opportunité de rapatrier en région des fonctionnaires responsables de la gestion des ressources naturelles. Ce rapatriement s'accompagnerait de pouvoirs accrus offrant une plus grande marge de manœuvre aux directeurs régionaux pour ainsi en maximiser les impacts.

Plusieurs recommandations concernent la délégation de la gestion de programmes aux municipalités. L'objectif est de faire participer activement les représentants régionaux au processus décisionnel fixant les grandes orientations de développement des ressources naturelles sur leur territoire. À l'égard des dossiers concernant les forêts, les intervenants souhaitent participer à la planification et au suivi des plans d'aménagement des ressources forestières. Plusieurs proposent que le MRN confie la délégation de la gestion du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) aux MRC.

⁶ Mesures prises par le gouvernement en vue de rapprocher ses services du citoyen, soit en transférant une partie de l'effectif administratif sur un territoire donné, soit en confiant des responsabilités aux gestionnaires locaux et régionaux, tout en préservant le contrôle administratif du gouvernement.

⁷ Adaptation des interventions et services gouvernementaux aux réalités régionales en associant les représentants des populations locales et régionales à la prise de décision, à la mise en œuvre ou à la gestion d'opérations relevant de la responsabilité de l'État.

En ce qui a trait aux activités liées à la gestion du territoire public, plusieurs recommandations suggèrent que le gouvernement délègue, aux MRC qui le désirent, la gestion des baux de villégiature ainsi que la gestion des terres publiques intramunicipales, par l'élargissement des territoires d'application.

Certaines propositions envisagent de ramener dans la région le processus décisionnel et administratif des fonds et des institutions qui ont une incidence sur son développement.

D'autres présentent des mesures qui vont à l'encontre de la régionalisation. Par exemple, il a été demandé d'éviter la multiplication des organismes et des structures d'intervention, la raison étant qu'une telle situation augmenterait les coûts de gestion et créerait de la confusion auprès des industriels. Ces intervenants proposent plutôt de consolider les organismes nationaux et de conserver les masses critiques existantes.

2.3 Réorganisation des responsabilités gouvernementales

Constats :

- La mise en valeur du territoire et des ressources naturelles, ainsi que l'ensemble des activités qui en découlent : récréotourisme, villégiature, protection et conservation du milieu en plus des diverses activités de planification effectuées par différents organismes, interpellent un grand nombre d'intervenants, chacun avec ses préoccupations.
- Cette diversification est source de conflits d'usage. Dans un contexte où plusieurs droits se chevauchent, l'objectif est donc d'harmoniser les activités en vue d'optimiser l'utilisation du territoire. Ainsi, on doit permettre à l'ensemble des acteurs interpellés par les activités reliées aux ressources naturelles de s'exprimer.
- Un manque de souplesse dans les modes de gestion des ressources rend aussi difficile l'intégration de nouveaux usages du territoire. Le fait que plusieurs organismes gouvernementaux soient impliqués dans la gestion des droits ajoute aux difficultés d'harmonisation.
- La présence des chemins forestiers est essentielle pour accéder au territoire, notamment pour ce qui est des activités de chasse et de pêche. L'absence de règle précise sur le partage des coûts d'entretien des chemins forestiers représente un enjeu majeur.

Résumé des propositions :

Usage du territoire

Un nombre considérable de mémoires ont proposé que la faune détienne le statut de ressource naturelle au même titre que la ressource forestière, la ressource minière et la ressource hydraulique.

La question de gestion de l'eau par bassin versant a également fait l'objet de plusieurs recommandations. Ainsi, les intervenants souhaitent que cette méthode soit privilégiée, puisqu'elle tient compte de l'ensemble des usages de l'eau et en considère les impacts sur le milieu. La création de nouvelles aires protégées représente aussi une préoccupation de la part de quelques participants.

Pour ce qui est des nouveaux produits de la forêt (les champignons, les plantes comestibles ou thérapeutiques, les petits fruits, l'acériculture, etc.), il est suggéré de désigner un organisme gouvernemental responsable de la mise en valeur et du développement de ces ressources. Une autre possibilité serait de favoriser des partenariats entre les organismes existants, afin de prendre en charge le développement et la gestion de ces ressources.

Harmonisation

Afin d'harmoniser les différents usages liés aux ressources naturelles, les intervenants souhaitent que la mise en œuvre et la gestion de l'ensemble des ressources du milieu forestier (la matière ligneuse, le potentiel récréotouristique, les paysages, la faune, etc.), s'effectuent de façon concertée entre tous les utilisateurs. Selon les recommandations, on doit considérer le plus grand nombre de besoins afin de planifier l'exploitation des ressources naturelles. L'objectif visé est d'offrir une vision globale de l'ensemble des ressources et des activités qui en découlent, et ce, dans une perspective d'aménagement intégré et de développement durable.

À cet effet, les intervenants demandent une meilleure cohésion entre les différents secteurs du MRN et des autres ministères et organismes concernés par le milieu naturel : Faune et parcs, Environnement, Agriculture et Régions. Par ailleurs, il est souhaité de revoir et d'harmoniser toutes les lois concernant la forêt et de définir clairement les rôles et les compétences de chacun, en privilégiant des arrimages interministériels afin de favoriser le multiusage sur le territoire.

Chemins forestiers

Des mesures portant sur le financement des frais d'entretien, selon le principe d'utilisateur/payeur, ont été proposées. Ainsi, certains intervenants suggèrent que les MRC, le MRN, les industriels forestiers, les pourvoyeurs, les zecs et les associations de villégiature collaborent à l'entretien et à l'accessibilité du réseau routier forestier, en définissant une méthode de partage des coûts.

2.4 Recherche, développement et innovation

Constats :

- On observe un manque d'expertise spécifique et de chercheurs dans les secteurs des ressources naturelles en région. Le développement de créneaux d'excellence sur la base des atouts et des potentiels régionaux figure parmi les voies à emprunter en vue d'assurer la contribution de l'ensemble des régions au développement du Québec.

- La proximité géographique des universités et chercheurs facilite les échanges entre le milieu et l'industrie. Un rapprochement entre les équipes de recherche et les responsables de l'élaboration des règlements et normes est par conséquent souhaitable.
- La nécessité d'assurer et de maintenir en région une masse critique d'expertise dans l'ensemble des entités de recherche et de développement au Québec est une préoccupation des intervenants régionaux. L'atteinte de cette masse critique a une incidence non négligeable sur la compétitivité et la productivité des industries dans les régions ressources et les MRC ressources. Une masse critique d'excellence, appuyée et reconnue par les réseaux régionaux, nationaux et internationaux, permet d'influencer les travaux de recherche et d'innovation technologique. Elle favorise aussi le financement des travaux de recherche en région.

Résumé des propositions :

Il y a consensus parmi plusieurs intervenants afin d'accroître les efforts de recherche et de développement effectués dans les régions. Que ce soit par la création de nouveaux centres de recherche ou par la décentralisation des services de recherche, l'accent est mis sur le rapprochement des centres de recherche des utilisateurs.

Il est proposé de créer, de développer et de soutenir les centres de recherche et de transfert, qu'ils soient affiliés aux institutions universitaires, collégiales ou autonomes. Ces centres peuvent prendre la forme de chaires de recherche universitaire, de centres collégiaux, d'observatoires ou de structures de soutien à l'innovation comme des cellules de veille.

Voici quelques exemples de créneaux d'excellence proposés par les intervenants régionaux lors des audiences publiques de la Commission, qui pourraient être développés à l'aide de mesures de soutien de la part du gouvernement :

Région	Créneau de recherche
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Valorisation de la forêt boréale Valorisation du bois
Côte-Nord	Foresterie boréale L'avenir des villes monoindustrielles Centre d'expertise de l'eau
Abitibi-Témiscamingue	Eaux souterraines Mines
MRC Ressources	Forêts feuillues et mixtes
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Récréotourisme/écotourisme
Nord-du-Québec	Démarrage de projets forestiers

Il a été clairement exprimé par les intervenants régionaux que l'on doit rapprocher des entreprises le savoir et la connaissance, afin de susciter l'innovation ainsi que la recherche et le développement. À cet effet, il est proposé d'implanter en région des centres de recherche qui ont des liens directs avec les spécificités des régions. Une telle approche permettrait d'assurer une offre d'exclusivité régionale en lien avec les opportunités de développement identifiées par la région.

Le partenariat et la complémentarité sont deux facteurs qui contribuent à l'efficacité de la recherche et du développement. Ainsi, il est demandé d'aider les régions par le réseautage et le maillage avec les entreprises (développer davantage l'économie du savoir). L'objectif visé est d'établir une meilleure synergie entre les milieux de la recherche et de l'industrie.

En matière de financement, il a été mentionné que le Fonds forestier doit supporter davantage les structures de recherche. Au-delà de l'utilisation des redevances pour financer les activités de recherche, il a été proposé de développer un fonds dédié à la recherche et au développement.

Afin de favoriser la recherche et le développement, certains intervenants ont même proposé l'obligation pour les entreprises de réaliser un pourcentage des dépenses en recherche et développement dans les régions. Pour les détenteurs de CAAF, une telle mesure se traduirait par une obligation d'investir en recherche et développement de nouveaux produits.

En ce qui a trait à l'acquisition et au transfert des connaissances, les mesures proposées concernent surtout les efforts à entreprendre pour parvenir à mieux connaître les ressources naturelles et les mettre en valeur. L'objectif est de reconnaître les différents potentiels dont les retombées profitent à toutes les régions.

Plusieurs recommandations ont touché des mesures propres aux secteurs d'activité, soit les forêts, les mines, le territoire et l'énergie. Par exemple, l'acquisition de connaissances géoscientifiques est essentielle au développement du secteur minier, alors que l'acquisition de données géomatiques l'est pour la gestion du territoire public. Pour le secteur forestier, les propositions ont mis en évidence le besoin de se prévaloir d'un inventaire forestier plus précis afin d'assurer une pérennité de la ressource forestière.

Le transfert de la connaissance implique notamment des activités d'information, d'éducation, de sensibilisation et de veille. Ainsi, il a été proposé de miser sur la diffusion des connaissances auprès de l'industrie et que le financement de ces activités soit facilité.

2.5 Formation de la main-d'œuvre

Constats :

- Les efforts de formation en région devraient être accrus afin de permettre aux jeunes, entre autres, d'entrevoir des possibilités réelles d'avenir dans leur région.
- Dans les régions, on note une problématique de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, en grande partie attribuable aux départs massifs à la retraite, surtout chez les travailleurs forestiers. Ainsi, les régions ont identifié des besoins aigus de renouvellement de la main-d'œuvre.
- L'image négative du travail en milieu forestier rend difficile le recrutement de travailleurs dans les régions, particulièrement chez les jeunes.

Résumé des propositions :

Plusieurs recommandations mentionnent le besoin de créer divers programmes de formation. L'objectif visé est d'accentuer les efforts pour attirer et retenir en région les travailleurs qualifiés. À cet effet, les intervenants souhaitent que le MRN et le ministère de l'Éducation collaborent afin de favoriser des programmes de formation propres aux régions ressources et aux MRC ressources.

De plus, il a été proposé de développer des programmes de formation adaptés et de combattre l'image négative du travail en milieu forestier par une information et une sensibilisation accrues aux métiers forestiers. Pour ce faire, il est suggéré d'inclure, dans la prochaine Convention d'aménagement forestier, un programme de formation et de revalorisation des travailleurs forestiers.

Afin de favoriser l'émergence de nouvelles activités et entreprises liées aux multiresources, il a été proposé que le gouvernement contribue à la formation d'une main-d'œuvre spécialisée dans la récolte de produits forestiers non ligneux, et ce, en intégrant des notions d'écologie, d'environnement, de sécurité et d'orientation en forêt.

Quelques intervenants demandent que le MRN poursuive ses efforts dans le développement de formations particulières dispensées aux communautés autochtones. D'autres intervenants exigent qu'Hydro-Québec procède à la formation de la main-d'œuvre locale avant d'entreprendre des grands travaux.

Quelques demandes précises ont été formulées par les intervenants, par exemple :

- Créer un centre national de formation nordique qui offrirait des programmes reliés aux expertises en hydroélectricité et à la nordicité, dans la région du Nord-du-Québec.
- Instaurer des programmes de 1^{er} cycle en sciences de la Terre et en génie minier à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).
- Confier à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), en collaboration avec ses partenaires, l'élaboration d'un programme de doctorat en ressources renouvelables.
- Mettre à profit les infrastructures de l'École forestière de La Tuque pour dispenser la formation adaptée aux besoins de la main-d'œuvre des industries dans le secteur de la transformation du bois (affûtage, soudure, scierie).

2.6 Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)

Constats :

- La très grande majorité des régions ont manifesté le besoin d'accroître le financement des projets de développement économique. Elles constatent le manque de fonds pour assurer la continuité de certains programmes, pour financer la recherche et le développement ou tout simplement pour favoriser le développement économique des régions ressources et des MRC ressources.

Synthèse des audiences publiques

- Il n'y a pas suffisamment d'activités reliées à la deuxième et troisième transformation qui s'exercent localement, là où la matière première est exploitée. Conséquemment, une partie des investissements et de l'emploi échappent aux régions ressources et aux MRC ressources.
- Le gouvernement devrait mettre à la disposition des régions des mesures incitatives, qu'elles soient budgétaires ou fiscales, afin de leur donner la capacité d'agir sur leur territoire et de contrer l'exode des travailleurs vers les grands centres.

Résumé des propositions :

Programmes et ententes spécifiques :

De façon générale, la plupart des représentants régionaux ont manifesté le désir de voir poursuivre certains programmes ou ententes spécifiques dans leur région, soit en maintenant, soit en augmentant l'apport financier. Quelques programmes spécifiques ont été identifiés : Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), Programme de délégation des terres publiques intramunicipales (TPI), Fonds régionaux d'exploration minière (FREM), Fonds forestier, Fonds de la recherche forestière, Programme de compensation versée aux municipalités pour l'utilisation du réseau routier municipal, Programme d'appui au financement d'infrastructure (PAFI).

Il a été proposé de prévoir le financement des programmes gouvernementaux sur des périodes plus longues en budgétant des enveloppes pluriannuelles pour faciliter la planification et la réalisation des travaux en région.

Certains intervenants ont exprimé le besoin de maintenir ou d'accroître le financement d'organismes. Ces organismes concernent principalement la recherche, notamment Forintek, le Carrefour recherche et développement forestier de la Côte-Nord, le Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale, le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM), ainsi que l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF).

Fonds régionaux :

Divers intervenants ont proposé la mise sur pied de différents types de fonds avec l'objectif de créer de l'emploi (projets d'investissement économique, social, local et régional). On souhaite principalement des fonds d'investissement pour soutenir le développement de projets de deuxième et troisième transformation, incluant l'aide au démarrage d'entreprises, des fonds de recherche et de développement et des fonds destinés aux programmes de formation.

Ces fonds pourraient être financés à partir des redevances perçues sur l'exploitation des ressources naturelles. Ils sont envisagés comme des sources complémentaires aux interventions déjà réalisées par le gouvernement et seraient gérés par les régions. Il reste à savoir maintenant quelles instances régionales devraient gérer ces fonds. Plusieurs recommandations ont été formulées à cet effet, notamment les municipalités, les municipalités régionales de comté, les conseils régionaux de développement, etc.

Mesures fiscales :

Une série de mesures incitatives ont été proposées afin de favoriser la transformation de la ressource en région. Dans cette optique, les mesures visent à encourager plutôt qu'à obliger le développement économique en région. On souhaite aussi assurer la viabilité des usines de première transformation avant de s'engager dans la deuxième et troisième transformation.

En ce qui a trait aux entreprises de première transformation, il a été proposé de leur accorder des crédits sur les droits de coupe pour accroître la valeur ajoutée en région. Ces activités de transformation pourraient s'effectuer au sein de l'entreprise ou en partenariat.

À l'égard du secteur minier, il a été proposé de prolonger le programme d'actions accréditatives afin de stimuler l'exploration minière.

Un certain nombre d'intervenants souhaitent la mise en place de mesures incitatives afin de créer de l'emploi en région. Ainsi, les intervenants régionaux aimeraient que le gouvernement élabore des mesures pour inciter les gens, particulièrement les jeunes, à rester dans les régions éloignées. Quant aux intervenants provenant particulièrement de la région du Nord-du-Québec, ils demandent qu'Hydro-Québec offre un programme incitatif à l'établissement volontaire de ses travailleurs.

2.7 Changement aux normes, lois et règlements

Constats :

- Il faudrait améliorer et adapter les divers programmes ou mesures législatives sous la responsabilité du MRN, afin de mieux répondre aux besoins des régions.
- Les mesures incitatives ne semblent pas suffisantes pour favoriser la mise en place de conditions favorables au développement de projets de deuxième et troisième transformation en région.

Résumé des propositions :

Développement de projets de deuxième et troisième transformation en région :

Plusieurs intervenants ont suggéré d'établir des mesures législatives afin d'assurer le développement des activités de deuxième et troisième transformation en région, particulièrement dans les contrats d'approvisionnement forestiers. Entre autres, il est proposé de lier le droit d'exploitation des ressources naturelles à des conditions précises et favorables à la région, par le biais du maintien et de la création d'emplois en région.

Certains proposent même d'augmenter le niveau des redevances appliquées aux entreprises qui ne transforment pas dans la région. Des mesures de contrôle sont aussi soumises afin de s'assurer du respect des engagements pris par l'exploitant de la ressource.

Synthèse des audiences publiques

Mesures touchant les critères ou modalités de programmes, d'ententes ou d'activités spécifiques des secteurs :

À l'égard du secteur des forêts, deux propositions touchant le Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) ont été soulevées par les intervenants. Ainsi, ces derniers souhaitent que le MRN élargisse les critères d'admissibilité et que l'on assure une meilleure transparence dans la sélection des projets.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement, il a été proposé d'assouplir les normes d'exécution dans le cadre des travaux sylvicoles. De plus, certains souhaitent transférer, dans d'autres régions, les sommes non utilisées en forêt publique pour intensifier l'aménagement en forêt privée.

Mesures touchant la mise en place ou la modification des politiques et des règlements :

En ce qui a trait aux politiques, plusieurs recommandations interpellent le secteur forestier. Par exemple, un certain nombre d'intervenants recommandent de développer et de mettre en valeur une politique de rendement accru pour les forêts québécoises. Les résultats démontrent que l'adoption d'un tel principe permet d'augmenter considérablement les possibilités de récolte à long terme.

Compte tenu de la diversité des usages liés au territoire du milieu forestier, plusieurs intervenants favorisent une politique de gestion intégrée des ressources. Cette approche vise à intégrer tous les aspects de l'évaluation, de la planification et de la gestion des diverses ressources.

Le concept de « forêt habitée » a fait l'objet de plusieurs recommandations. Ainsi, les intervenants proposent d'étendre le concept à l'ensemble des régions. Les projets liés à ce concept favoriseraient l'utilisation optimale et harmonieuse de l'ensemble des ressources sur un territoire et permettrait aux communautés locales la prise en charge de leur développement.

Compte tenu des problèmes structurels liés à l'exploitation et à la transformation des bois provenant de la forêt mixte, il est suggéré de réviser les stratégies d'exploitation. À cela s'ajoute la problématique qu'il y a peu de marché pour le bois à pâte de feuillu et de trituration.

À l'égard du secteur énergétique, quelques intervenants demandent au gouvernement de remettre en application le programme des petites centrales hydroélectriques.

2.8 Synthèse des audiences publiques : principaux constats de la Commission

À la suite des audiences publiques tenues en janvier et février 2003, les principaux constats de la Commission sont les suivants :

- Les régions estiment que les redevances perçues par le MRN pour l'utilisation et la mise en valeur des ressources naturelles devraient, en tout ou en partie, faire l'objet d'un retour en région. Il est également essentiel d'assurer un retour en région des bénéfices engendrés par les activités d'Hydro-Québec.
- Le ministère des Ressources naturelles doit favoriser une déconcentration de ses activités vers les régions ressources et les MRC ressources. Aussi, celles-ci souhaitent avoir plus d'emprise sur les décisions prises en regard des ressources naturelles de leur milieu.
- Le gouvernement devrait revoir l'organisation des responsabilités en matière de gestion du territoire public et des ressources naturelles. Les régions souhaitent davantage de souplesse dans les modes de gestion du territoire afin de limiter les conflits d'usage et de favoriser de nouvelles utilisations du territoire.
- Les efforts de recherche et de développement effectués en région devraient être accrus. De plus, le gouvernement devrait favoriser une plus grande présence des chercheurs en région afin d'obtenir un rapprochement entre les équipes de recherche, les responsables de l'élaboration des normes et règlements et l'industrie.
- Les régions demandent que des efforts soient entrepris pour régler la problématique de pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs des ressources naturelles, de même que pour améliorer l'image du travail forestier auprès des jeunes en région.
- Le financement des projets économiques en région doit être accru, notamment pour favoriser les activités de deuxième et troisième transformation.
- Puisque les mesures incitatives s'avèrent parfois insuffisantes pour stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources en région, le gouvernement devrait envisager des mesures plus contraignantes, appliquées en vertu des normes, lois et règlements.

Chapitre 3

Mesures probantes de
maximisation instaurées
par d'autres juridictions



3 Mesures probantes de maximisation instaurées par d'autres juridictions

À partir des thématiques soulevées par les intervenants lors des audiences publiques et reprises au chapitre précédent, la Commission a analysé certaines mesures probantes de maximisation des retombées locales découlant de l'exploitation des ressources naturelles dans d'autres juridictions au Canada et à travers le monde. Ces mesures ont été regroupées selon les thèmes suivants :

- Niveau et partage des redevances
- Déconcentration, régionalisation et décentralisation
- Réorganisation des responsabilités gouvernementales
- Recherche, développement et innovation
- Formation de la main-d'œuvre
- Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)

Compte tenu des délais très restreints impartis à la réalisation des travaux de la Commission, il n'a pas été possible d'effectuer une analyse exhaustive des expériences canadiennes et internationales. Cependant, ces expériences ont inspiré les membres de la Commission dans leur réflexion et ont permis de mettre en évidence les similitudes dans les préoccupations des communautés locales partout à travers le monde.

3.1 Niveau et partage des redevances

Plusieurs intervenants locaux souhaitent répartir entre les régions les redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles afin de favoriser le développement régional.

3.1.1 Réaménagement des redevances sur les mines, le gaz et le pétrole en Colombie-Britannique

Dans le nouveau plan de développement des ressources naturelles pour la production d'énergie, le gouvernement de la Colombie-Britannique désire produire du méthane à partir de la houille et d'autres ressources non conventionnelles afin de favoriser le développement économique des régions. Un des moyens de favoriser ce développement est de revoir le régime des redevances afin qu'une partie soit versée dans les régions où se trouvent ces industries. Cette politique s'applique également pour les mines, le gaz naturel et le pétrole.

Les redevances sont versées aux municipalités en fonction des besoins d'amélioration des infrastructures. Le montant de la redevance est déterminé en tenant compte des taxes payées par les industries de la communauté. Ainsi, plus le pourcentage des revenus fiscaux d'une municipalité est élevé, moins les redevances versées sont importantes. Par exemple, à Fort St. John, seulement 2 % des taxes municipales sont payées par les industries, donc la ville reçoit une plus grosse part du fonds consolidé des redevances. Par ailleurs, la municipalité voisine, qui reçoit 90 % de ses taxes municipales des industries, ne reçoit aucune redevance.

3.2 Déconcentration, régionalisation et décentralisation

L'ensemble des régions ont exprimé le besoin de prendre part aux décisions qui influencent leur milieu. Elles souhaitent que le pouvoir décisionnel soit attribué aux autorités régionales.

Ces intervenants voudraient autant une adaptation des interventions et services gouvernementaux aux réalités régionales qu'une présence plus importante des effectifs gouvernementaux en région. À cet effet, l'exemple ontarien de déconcentration de l'effectif du ministère du Développement du Nord et des Mines est souvent cité.

3.2.1 Déménagement du ministère du Développement du Nord et des Mines de Toronto à Sudbury, au début des années 1990

Cette mesure concerne le déménagement de tout le personnel du ministère, soit environ 300 personnes, parmi lesquelles une centaine d'employés permanents de l'*Ontario Geological Survey* (OGS). Globalement, les frais imputables à cette mesure sont évalués à 43 M\$, incluant la construction d'un édifice sur le campus de l'Université Laurentienne (22 M\$) ainsi que le déménagement des employés et des équipements du ministère de Toronto vers Sudbury. Il s'est écoulé cinq ans entre le moment de la prise de décision et celui où l'effectif ministériel a effectivement été implanté à Sudbury.

Actuellement, le ministre et le sous-ministre en titre du ministère sont basés à Toronto, de même que la Direction de la politique minérale qui a été rapatriée cinq ans après son déménagement. Les bureaux des sous-ministres associés et des principaux directeurs sont à Sudbury, mais ces gestionnaires passent beaucoup de temps à Toronto.

Impact régional de cette mesure

L'impact de la présence du ministère du Développement du Nord et des Mines à Sudbury sur la livraison de ses propres produits et sur les services de consultation qu'elle offre à l'industrie minière est relativement mineur. En effet, l'OGS ne participe pas pleinement aux projets de recherche effectués régionalement, car les spécialistes de la géologie de Sudbury se trouvent à l'université et dans l'industrie, pas à l'OGS.

De plus, ce déménagement a eu un effet d'éloignement par rapport aux compagnies minières dont les sièges sociaux sont concentrés à Toronto. Il est difficile d'évaluer l'impact que la migration régionale du ministère a eu sur son pouvoir d'influence dans l'élaboration des politiques gouvernementales.

Par contre, en installant le ministère du Développement du Nord et des Mines, et plus particulièrement l'OGS, à Sudbury, la volonté gouvernementale était de favoriser un regroupement du monde minier autour d'un nouvel édifice, le *Miller Center*, construit sur le site de l'Université Laurentienne.

Cette décision a eu un impact positif sur la recherche qui dépasse le partage de locaux et d'équipements entre ces deux organisations. En effet, l'Université Laurentienne s'implique depuis plusieurs années dans la réalisation des projets inscrits à la programmation de l'OGS. En fait, depuis dix ans, l'Université Laurentienne est devenue le véritable leader du regroupement du monde minier à Sudbury. Avec l'appui de l'OGS, de la Commission géologique du Canada et de plusieurs compagnies minières d'envergure à Sudbury, dont INCO et Falconbridge, l'Université Laurentienne a créé deux centres de recherche spécialisés dont la renommée est maintenant internationale, MIRARCO et NORCAT. Dans le domaine minier, cette université est devenue un acteur international reconnu par ses pairs.

3.2.2 Renforcement de la capacité d'agir des milieux régionaux

Un certain nombre de moyens et d'actions ont été relevés dans d'autres juridictions concernant la participation des milieux régionaux à la planification, la gestion et l'exploitation des ressources. Pour le Québec, ces mesures pourraient inspirer les décideurs sur la préparation et le suivi des futurs plans d'aménagement des ressources et du territoire. Il s'agit des stratégies suivantes :

- Strategic Directions – Beyond 2000 (Ontario)
- New Era Commitments and Key Projects (Colombie-Britannique)
- National Forest Program 2010 (Finlande)
- Annual Performance Plan of USDA (États-Unis)
- Modèle du « Benchmarking » (Oregon)

Caractéristiques de ces politiques, plans et rapports de gestion

Dans leur application, ces mesures confirment la nécessité d'accroître les bénéfices socio-économiques pour les communautés locales et régionales qui dépendent d'une utilisation durable des ressources naturelles sur leur territoire. Elles démontrent aussi l'importance de diversifier l'usage des ressources naturelles et du territoire public (*multiple use*) pour multiplier les opportunités de développement économique des communautés.

Ces stratégies comportent des orientations et des objectifs axés sur l'accroissement des bénéfices socio-économiques, de l'emploi et des revenus pour les communautés qui dépendent de l'exploitation des ressources. Elles comportent aussi des principes, des critères et des indicateurs en lien avec les orientations et objectifs du plan stratégique, qui permettent de mesurer l'évolution des retombées économiques de l'exploitation des ressources dans les régions (revenus, emplois, investissements, etc.).

3.2.3 Regional Forest Agreements (RFA) en Australie

Conclues à l'échelle régionale, des ententes sur l'utilisation concertée et à long terme des ressources forestières tiennent compte des valeurs économiques et sociales, ainsi que des bénéfices, pour les communautés locales et régionales en Australie. Ces ententes impliquent un mécanisme formel de consultation qui englobe le public en général et tous les détenteurs d'enjeux en région, dont les communautés locales et régionales. L'allocation des ressources forestières, les modalités de gestion et l'octroi de garanties d'approvisionnement en bois aux industriels sont négociés, une fois les ententes régionales ratifiées, sur la base du contenu de ces ententes.

3.2.4 Processus d'évaluation et de certification des ressources forestières

Plusieurs processus, dans diverses régions à l'échelle mondiale, incorporent les impacts socio-économiques de l'utilisation des ressources forestières (revenus et emplois locaux, opportunités et bénéfices socio-économiques pour les communautés, possibilités d'utilisation diversifiée des ressources et du territoire, etc.). Les systèmes de certification sont pour leur part applicables aux industriels sur une base volontaire avec l'aide de l'État. Ils comportent des principes et des critères d'analyse d'impacts à long terme appropriés aux travailleurs de la forêt et aux communautés locales.

À ce chapitre, on peut citer les exemples suivants :

- Le Manuel de planification de la gestion forestière et le manuel relatif à l'information forestière (Ontario)
- *Forest Resource Assessment Policy* (Ontario)
- *Comprehensive Regional Assessments (CRA)* (Australie)
- *Socio-economic and Environmental Assessment* (Colombie-Britannique)
- *Regional Forest Resource Assessment* (États-Unis)
- *Finnish Forest Certification System (Regional Certification Standards)* (Finlande)
- *BC Regional Certification Standards* (Colombie-Britannique)
- *Forest Stewardship Councils* (Suède et Norvège)

3.3 Réorganisation des responsabilités gouvernementales

L'accroissement des usages du territoire dans des domaines autres que forestier, minier ou énergétique pourrait contribuer davantage au développement économique des communautés. Cette préoccupation est partagée par les intervenants locaux de plusieurs juridictions. Pour certains d'entre eux, la gestion intégrée des ressources représente une voie prometteuse de mise en valeur des ressources naturelles.

3.3.1 Gestion intégrée des ressources en Nouvelle-Écosse et dans l'État de Victoria en Australie

Les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de l'État de Victoria ont adopté des mesures visant à assurer une exploitation durable des ressources afin de maximiser les retombées économiques à long terme et à assurer une harmonisation des différents usages. Cette stratégie permet ainsi une diversification économique par l'éclosion d'activités autres que les activités industrielles conventionnelles (écotourisme, plein air, etc.).

Les objectifs de la stratégie « Integrated Resource Management », en Nouvelle-Écosse, sont d'utiliser les ressources renouvelables à des niveaux durables, d'accroître la protection de l'environnement et de la biodiversité, de répondre aux besoins en récréotourisme et en protection du patrimoine et d'utiliser les ressources minières et pétrolières selon les principes de développement durable. Cette stratégie vise aussi à offrir la possibilité à la population de la province de profiter des bénéfices des terres publiques de façon équitable.

Créée pour contrer la surexploitation actuelle des forêts de l'État de Victoria en Australie, la politique *Our Forest, Our Future* établit un réseau d'aires protégées afin de préserver leur biodiversité. Pour ce faire, l'État de Victoria accepte de réduire de 30 % la récolte forestière (80 % dans certains secteurs). En contrepartie, il s'engage à verser 80 M\$ afin de venir en aide aux travailleurs et aux communautés qui seront affectés par ces mesures.

La politique est accompagnée d'une série de mesures visant une meilleure gestion de la ressource forestière, une diversification de l'économie (récrétourisme) et une plus grande implication des communautés locales dans la gestion du territoire public. Les efforts de diversification économique seront réalisés sous l'égide d'une équipe interministérielle.

3.3.2 Patrimoine vital de l'Ontario

Le *Patrimoine vital de l'Ontario* est une initiative provenant du projet de planification des ressources *Des terres pour la vie* (Lands for Life) et d'un processus de consultation publique. D'une vaste portée, ce programme réalise l'objectif international en matière de parcs et de zones protégées de 12 % au sein de la zone de planification. À l'échelle de la province, cette proportion atteint 8 %.

À travers l'objectif de protection inhérent au *Patrimoine vital de l'Ontario*, on retrouve également un volet qui consiste à trouver l'harmonie entre les différentes utilisations du territoire, particulièrement entre l'exploitation forestière et l'industrie touristique. Ce volet compte trois composantes :

- **L'Accord sur les forêts de l'Ontario** : il vise à la fois la protection de nouvelles terres et la vitalité de l'économie du nord et du centre de l'Ontario.
- **Les Ententes d'intendance des ressources** : un cadre de travail a été mis en place à des fins de négociations entre les secteurs forestier et touristique. Il énonce les conditions qui gouverneront la gestion des ressources présentant un intérêt pour le tourisme, afin de donner aux deux secteurs une assurance à long terme, cruciale pour la bonne marche de leurs entreprises.
- **Le Fonds du patrimoine vital** : ce fonds de 30 M\$ est fourni par le gouvernement ontarien pour soutenir des projets de gestion des ressources dans le nord de l'Ontario.

3.3.3 Études portant sur les produits de la forêt autres que la matière ligneuse en Colombie-Britannique

Le gouvernement de la Colombie-Britannique évalue actuellement la possibilité de développer le secteur des produits de la forêt autres que la matière ligneuse. Entre autres, dans une étude intitulée « Seeing the Forest Beneath the Trees : The Social and Economic Potential of Non-Timber Forest Products and Services in the Queen Charlotte Islands/Haida Gwaii », les auteurs suggèrent une approche pour évaluer, à l'aide d'indicateurs, l'apport de ces produits pour la création d'emplois. L'étude présente une estimation du potentiel de développement de ces produits, dont les suivants : champignons comestibles sauvages, produits médicinaux, fruits sauvages, ainsi que les herbes et les produits végétaux.

Dans une deuxième étude intitulée « Property Rights in the Sustainable Management of Non-Timber Forest Products », le gouvernement reconnaît qu'actuellement, puisque la propriété de ces produits n'est pas clairement identifiée, ce secteur souffre de sous-investissement et que son potentiel de développement n'est pas pleinement exploité. Le rapport conclut, après avoir évalué tous les types de droits de propriété existants, qu'il est impossible sur papier d'identifier le type de droits idéal pour ce secteur. Les auteurs recommandent donc la mise en place de projets pilotes où plusieurs types de droits de propriété seraient évalués directement sur le terrain.

Une troisième étude intitulée « An Economic Strategy to Develop Non-Timber Forest Products and Services in British Columbia » démontre que ce secteur employait dans la province 32 000 personnes (emplois saisonniers et temps plein confondus) et que les revenus directs des entreprises étaient de 280 M\$. La croissance de revenus des entreprises de ce secteur varie entre 10 % et plus de 30 %, selon les produits. Le rapport estime que d'ici dix ans, ces revenus pourraient constituer le tiers des revenus dérivés de la forêt.

3.3.4 Mécanismes de résolution de conflits

Afin de permettre aux milieux régionaux de faire valoir leur point de vue et de bénéficier d'un mécanisme de résolution de conflits axé sur la négociation et la recherche de consensus sur la gestion des ressources et l'utilisation concertée du territoire, les régions suivantes ont développé les mécanismes ci-après :

- *A Dispute Resolution Process for Community Issues* (BC's Land Reserve Commission)
- *Issue Resolution Procedure in the Forest Planning Process* (Ontario)
- *Regional Advisory Committees* (Royaume-Uni)

Ces mécanismes sont applicables notamment lors de la contestation par les communautés des plans de gestion des forêts ou du territoire public.

3.4 Recherche, développement et innovation

Les intervenants régionaux souhaitent voir s'accroître les efforts de recherche et développement effectués dans les régions. Ils aimeraient également une amélioration des connaissances régionales du territoire, particulièrement dans le domaine de la forêt.

La question du financement de ces efforts étant également une source importante de préoccupation, l'expérience de la Colombie-Britannique dans le «Forest Investment Account » apparaît particulièrement intéressante.

3.4.1 « Forest Investment Account » de Colombie-Britannique

Le « Forest Investment Account (FIA) » est une approche nouvelle, mise en place par le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de promouvoir la foresterie durable. Le ministère des Forêts s'est vu confier la responsabilité de mettre en œuvre certaines activités concernant la gestion des forêts.

Des budgets ont été alloués pour certains éléments du programme forestier à l'échelle de la province, d'autres pour des activités attribuables aux détenteurs de permis d'intervention et réalisées par des propriétaires privés et de tenures forestières particulières.

Le budget 2002-2003 totalise 95,5 M\$, dont une enveloppe de 20 M\$ pour le « Forestry Innovation Investment Program (FIIP) », soit un montant de 8 M\$ pour le développement de produits et 12 M\$ pour un programme de marketing international.

La firme *PricewaterhouseCoopers LLP* assure l'administration journalière du programme d'investissement de base au niveau forestier de la province, alors que *Forintek Canada Corporation* fait un travail identique pour les programmes concernant le développement des produits et le marketing international.

3.5 Formation de la main-d'œuvre

La problématique du renouvellement de la main-d'œuvre dans le secteur forestier a été soulevée à plusieurs reprises lors des audiences publiques de la Commission. À cet égard, la Colombie-Britannique a développé un réseau d'institutions d'enseignement en région.

3.5.1 Institutions régionales de foresterie en Colombie-Britannique

Certains collèges et universités de la Colombie-Britannique offrent une formation de deux ans à ceux qui désirent œuvrer dans le domaine de la foresterie. Ces institutions sont réparties dans différentes régions de la province. Chacune détient son propre programme de développement qui traite, entre autres, de sylviculture et de reboisement. Plusieurs collèges en région offrent des programmes de perfectionnement et des formations qui mènent à un diplôme technique. Parmi ces diplômes, on retrouve les technologies forestières, la foresterie, la transformation du bois, et d'autres disciplines reliées à la forêt (récréotourisme, protection de la faune).

Le *BC Forestry Continuing Studies Network* est un organisme à but non lucratif qui conçoit et offre des programmes de formation continue aux professionnels, aux techniciens, aux travailleurs forestiers, aux propriétaires de terres privées, aux Premières nations et aux municipalités. L'organisme travaille avec les individus, les agences et les organisations qui œuvrent dans le secteur forestier, afin de mettre en place un programme qui répond aux besoins des communautés. Les cours sont offerts par des experts de la fonction publique ou des consultants. Ils sont d'intérêt général et portent sur la forêt ou sur un sujet particulier qui intéresse la communauté.

3.5.2 Fonds et programmes de soutien à la formation

Afin d'accroître les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les communautés par l'offre de formation, le développement des compétences et la valorisation des travailleurs et de leurs métiers, certaines régions ont développé les mesures suivantes :

- *Economic Action Program for Rural Communities* (États-Unis)
- *Forest Renewal BC Research Program* (Colombie-Britannique)
- *Payments to Counties* (États-Unis)
- *Payments in Lieu of Taxes (PILT)* (États-Unis)
- *Forest Stand Management Fund* (Colombie-Britannique)
- *Norwegian Trust Fund* (Norvège)
- *Natural Heritage Trust* (Australie)
- *Forest Renewal Trust Fund* (Ontario)

Les bénéficiaires de ces fonds, en particulier les trusts norvégiens et australiens, sont en partie applicables à la formation et à l'employabilité des travailleurs. Les programmes américains, surtout le « Economic Action Program for Rural Communities », vont dans le même sens que les trusts de Norvège et d'Australie. Ils financent toute une gamme d'initiatives dont la formation et l'acquisition de compétences des travailleurs, pour qu'ils puissent participer pleinement à l'exploitation et à la mise en valeur des ressources de leur territoire.

3.6 Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)

Afin de maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire, les communautés locales à travers le monde souhaitent une plus grande transformation des ressources sur place. Les secteurs forestiers et miniers sont particulièrement visés par ces attentes régionales.

3.6.1 Maximisation des bénéfices de l'exploitation des ressources diamantifères par la transformation dans les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.)

Afin de maximiser les bénéfices liés au développement des ressources du territoire, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.) a signé un protocole d'entente avec la compagnie *BHP Billiton* en 1998, dans lequel celle-ci s'engageait à construire un centre de tri et d'évaluation à Yellowknife et à faciliter la vente de diamants à des installations manufacturières de taille et de polissage dans les T. N.-O. Plus récemment, ce gouvernement a signé un protocole d'entente semblable avec *Diavik Diamond Mines Inc.* et avec *De Beers Canada*. Finalement, il a établi un système de certification des diamants extraits, taillés et polis aux T. N.-O. *CANADIAN ARCTIC™ Diamonds*.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest aurait investi environ 5 M\$ en guise de soutien direct et de promotion de l'industrie secondaire du diamant (taille et polissage), sur un total de 12 M\$ pour l'industrie diamantifère. Ainsi, trois installations de taille et de polissage de diamants ont été mises sur pied à Yellowknife. Celles-ci devraient contribuer à la création approximative de 150 emplois et fournir plus de 9 M\$ au P.I.B. des T. N.-O. D'autres installations semblables devraient éventuellement être implantées sur le territoire, notamment après la mise en production des autres mines de diamants (*Diavik en 2003, Snap Lake en 2006*).

3.6.2 Modification du *Mineral Act* par le gouvernement de Terre-Neuve pour favoriser le traitement du concentré

En 1995, le gouvernement de Terre-Neuve a amendé le *Mineral Act* par l'ajout d'une clause pour forcer les compagnies minières à construire des usines capables de traiter le concentré du minerai extrait de son territoire, si cela est techniquement et économiquement réalisable. À court terme, cette clause visait spécifiquement le traitement du concentré de nickel et de cuivre issu de l'extraction du gisement de Voisey's Bay au Labrador, sur le territoire de Terre-Neuve.

En 2002, le gouvernement de Terre-Neuve et la société *Voisey's Bay Nickel Company Ltd (VBNC)* ont signé un accord de principe concernant le projet *Voisey's Bay*. En vertu de cette entente, la société *VBNC* entreprendra la construction de la mine et du concentrateur à *Voisey's Bay* (710 M\$, 550 emplois), la construction à *Argentia* d'une usine pilote utilisant un procédé hydrométallurgique, d'ici 2006 (85 M\$, 200 emplois), et la construction par la suite d'une usine à *Argentia* (800 M\$, 1 000 emplois).

3.6.3 Fonds reliés aux ressources naturelles : fonds AML (*Abandoned Mine Lands Funds*)

Certaines juridictions utilisent les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles pour créer des fonds au bénéfice des communautés. À ce chapitre, on peut penser aux fonds américains pour la restauration des sites miniers abandonnés (fonds AML).

La gestion des sommes requises au plan régional est effectuée par les régions, ce qui leur permet d'établir les priorités d'action en fonction de leurs besoins. La mise en œuvre des programmes régionaux de restauration est également effectuée à l'échelle régionale. Toutefois, les sommes requises doivent être obtenues sur le plan national, ce qui crée une certaine compétition entre les régions.

En 1977, la loi « *Surface Mining Control and Reclamation Act (SMCRA)* » a implanté des règles basées sur le principe du pollueur/payeur. La loi prévoit un mécanisme pour financer la restauration des mines de charbon abandonnées par une taxe sur la production des mines de charbon actives. L'argent requis est accumulé dans le fonds AML et les montants sont octroyés selon les disponibilités et la gravité des cas.

Tous les programmes régionaux de restauration des sites abandonnés sont regroupés au sein d'une association (*National Association of Abandoned Mine Lands Programs*) qui organise chaque année un colloque national. Cette association sert également de porte-parole lorsque vient le temps de présenter des dossiers communs.

Le Québec pourrait aussi s'inspirer de deux autres expériences étrangères. Au Royaume-Uni, une taxe sur chaque tonne de déchets est imposée pour financer une fiducie environnementale. En Suède, une loi inclut une ordonnance exigeant de toute compagnie minière un paiement à un fonds environnemental géré par le gouvernement. Ce fonds est utilisé pour décontaminer des sites où aucun responsable n'a pu être trouvé.

3.7 Mesures probantes instaurées par d'autres juridictions : principaux constats de la Commission

La Commission estime que le Québec pourrait davantage tirer profit des expériences étrangères en matière de maximisation des retombées économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles dans les communautés locales. À cet effet, il revient au ministère des Ressources naturelles d'accentuer ses efforts de veille à l'échelle canadienne et internationale.

Les résultats des expériences citées précédemment ont déjà inspiré les membres de la Commission dans l'élaboration des recommandations du rapport. Cependant, afin d'améliorer, sur une base permanente, la gestion des ressources naturelles sur le territoire québécois, la Commission recommande au MRN de développer les cibles de veille suivantes à l'échelle canadienne et internationale :

- Méthodes de partage des redevances en faveur des communautés locales;
- Participation des communautés locales à l'élaboration et à l'évaluation des plans d'aménagement;
- Étude sur le potentiel économique des produits forestiers autres que la matière ligneuse;
- Mise en œuvre de mécanismes de résolution de conflits dans une perspective de multiusage;
- Mise en place d'institutions régionales, de fonds et de programmes de soutien à la formation pour contrer les pénuries de main-d'œuvre en région et l'exode des travailleurs.

Le MRN devrait faire part des résultats de ses recherches dans le cadre du Comité de suivi instauré à la suite du *Rendez-vous national des régions*.

Chapitre 4

Proposition de plan
d'action de la Commission



4 Proposition de plan d'action de la Commission

À la suite de ses travaux entrepris le 18 décembre 2002, la Commission propose au ministre des Ressources naturelles un plan d'action contenant des mesures visant à maximiser les retombées économiques régionales de la mise en valeur des ressources naturelles dans les régions ressources.

Lors des audiences publiques, la Commission a constaté que le concept de maximisation des retombées économiques était défini différemment selon les intervenants entendus.

Pour la Commission, la maximisation des retombées économiques est en lien direct avec l'augmentation des revenus et de la richesse d'un territoire. En plus d'une augmentation du retour des redevances au territoire, cette richesse passe par une augmentation du nombre d'emplois, des investissements supplémentaires, des salaires plus élevés, une productivité accrue notamment par une augmentation des connaissances et une meilleure formation de la main-d'œuvre, et ce, en tenant compte de certaines contraintes comme le développement durable de la ressource et l'environnement.

La Commission propose un plan d'action qui devrait s'appliquer sur une période de cinq ans. Ce plan comporte des modifications à certaines mesures existantes et suggère de nouvelles mesures qui permettraient de maximiser les retombées économiques en région.

Certaines recommandations vont au-delà du mandat de la Commission, de même que de la mission et les champs de responsabilité du MRN. Bien que la mission du MRN consiste à favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population, les consultations publiques ont permis à la Commission de constater qu'il est important que le MRN poursuive, à l'intérieur de sa mission, un objectif d'équité interrégionale en fonction des ressources disponibles sur le territoire. Dans le plan d'action, plusieurs recommandations sont proposées à cet effet.

De plus, les audiences publiques ont permis à la Commission de constater le besoin d'élargir la portée du plan d'action à d'autres ministères et organismes du gouvernement du Québec. Certaines recommandations de la Commission traduisent les préoccupations exprimées par différents groupes et organismes que nous croyons légitimes. Bien que dépassant les responsabilités du MRN, ces recommandations sont en lien direct avec la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire.

La Commission souhaite que les partenaires gouvernementaux cités dans ce rapport se mobilisent et se partagent, de façon concertée et selon leur champ de responsabilité, l'application de ces mesures afin de maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources et les MRC ressources.

4.1 Principes soutenant les propositions du plan d'action

Nous énumérons ici les grands principes qui soutiennent nos recommandations :

- Favoriser les mesures visant la croissance économique et sociale des régions;
- Prendre davantage en compte les réalités régionales. Pour ce faire, une approche souple et adaptée doit être favorisée;
- Favoriser les mesures qui proposent une simplification des processus de décision et une transparence dans la gestion;
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des services du ministère des Ressources naturelles;
- Faire prévaloir un juste équilibre entre l'intérêt de la collectivité québécoise et l'intérêt régional;
- Privilégier l'équité interrégionale dans les régions ressources et dans les MRC ressources;
- Respecter les droits des individus et des groupes ainsi que les engagements gouvernementaux envers les communautés;
- Maintenir la coordination, à l'échelle nationale, de la détermination des politiques et des grandes orientations du ministère des Ressources naturelles;
- Permettre au MRN d'assurer, en collaboration avec les régions, un meilleur équilibre entre les activités de contrôle et celles liées au développement et à la mise en valeur des ressources naturelles;
- Tenir compte de la situation des finances publiques québécoises et des bénéfices futurs qui pourraient découler des mesures et des changements proposés.

4.2 Recommandations de la Commission

La tournée de consultation publique a permis aux membres de la Commission de connaître l'opinion de divers intervenants régionaux et d'entendre plusieurs propositions visant à améliorer globalement les retombées économiques dans les régions ressources et dans les MRC ressources. Les organismes nationaux ont également eu l'occasion de présenter leur position devant la Commission à l'égard des stratégies à privilégier afin d'atteindre une plus grande prospérité économique en région.

Inspirée des constats et propositions recueillis lors des audiences publiques et dans les mémoires, la Commission présente une proposition de plan d'action qui s'articule autour des grands thèmes retenus dans le chapitre 2 :

- Niveau et partage des redevances
- Déconcentration, régionalisation et décentralisation

- Réorganisation des responsabilités gouvernementales
- Recherche, développement et innovation
- Formation de la main-d'œuvre
- Mesures incitatives
- Changements aux normes, lois et règlements

Le plan d'action propose 23 recommandations au gouvernement du Québec afin de maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources et dans les MRC ressources.

Une première recommandation aborde la question de la mission du MRN.

Considérant :

- Que l'objectif 3 du plan stratégique du MRN consiste à «contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec »;
- Que lors du *Rendez-vous national des régions* les participants ont reconnu qu'il est nécessaire d'accroître la création d'emplois et la performance économique des régions ressources et des MRC ressources;
- Que le MRN devrait plutôt favoriser dans ses interventions la **maximisation** des retombées économiques dans les régions ressources et dans les MRC ressources;
- Que la Commission reconnaît les ressources naturelles comme étant un bien collectif pour l'ensemble des Québécois, mais qu'il est important de poursuivre un objectif d'équité interrégionale entre les régions ressources et les MRC ressources.

La Commission recommande :

Recommandation 1 :

Que le MRN incorpore, dans sa mission et son plan stratégique, l'objectif de maximiser les retombées économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources et les MRC ressources.

Que la réalisation de cet objectif se fasse dans une perspective d'équité interrégionale et qu'il favorise un suivi de ses interventions par région.

4.2.1 Niveau et partage des redevances

4.2.1.1 Niveau des redevances

Bien que quelques intervenants soient venus signaler à la Commission qu'il faudrait revoir le mode de calcul des redevances forestières en tenant compte, entre autres, de la spécificité de certaines forêts, de la qualité de la fibre, de la réalité des marchés selon le type de fibre et des coûts réels d'exploitation, la Commission ne croit pas opportun de proposer des modifications au modèle actuel de calcul des redevances. En effet, le modèle actuel comporte dix-sept variables qui tiennent compte de la distance, de la qualité, de l'accessibilité, du volume et des coûts de la ressource. D'ailleurs, le modèle considère la valeur marchande du bois sur pied en forêt privée, ce qui représente une approche reconnue par la grande majorité des intervenants du secteur forestier. La Commission reconnaît cependant que le modèle actuel pourrait faire l'objet de modifications à la lumière des nouvelles données concernant notamment les coûts d'exploitation plus élevés dans certaines régions et les particularités de la forêt mixte. La Commission n'a donc pas de recommandations formelles à faire en ce sens.

En ce qui a trait aux autres types de redevances perçues, la Commission ne croit pas approprié de recommander une modification du niveau de celles-ci.

4.2.1.2 Partage des redevances

Considérant :

- Que les redevances brutes et les crédits accordés par le MRN varient considérablement d'une année à l'autre;
- Que les crédits octroyés, notamment pour les travaux sylvicoles, contribuent au développement durable des régions;
- Que, globalement, le retour dans les régions ressources et dans les MRC ressources sous forme de crédits, de transferts et de dépenses de fonctionnement est inférieur aux redevances perçues;
- Que l'application intégrale du principe de retour en région d'une partie des redevances, proportionnellement aux revenus générés, pose un problème d'équité interrégionale;
- Que, pour les régions ressources et les MRC ressources, il est important d'assurer un retour en région des bénéfices engendrés par les activités d'Hydro-Québec;
- Qu'un retour en région d'un pourcentage d'environ 5% des redevances brutes perçues par le MRN et des dividendes d'Hydro-Québec semble raisonnable;

- Que certaines expériences extérieures au Québec montrent qu'il est possible de retourner des sommes dans les régions afin de favoriser leur développement économique. C'est le cas notamment en Colombie-Britannique, où le système de redevances issues de l'exploitation minière, pétrolière et du gaz naturel a été réaménagé et où une partie de ces redevances a été versée aux municipalités dans lesquelles se trouvent les industries de ce type.

La Commission recommande :

Recommandation 2 :

Que le gouvernement du Québec procède à la création de fonds régionaux pour les régions ressources et les MRC ressources totalisant 45 M\$ par année à compter de 2003-2004 pour les cinq années suivantes. Ce fonds sera réajusté annuellement à compter de 2008-2009, en tenant compte de la moyenne des cinq années précédentes des redevances brutes perçues par le MRN et des dividendes d'Hydro-Québec dans les régions ressources et les MRC ressources. Cette enveloppe devra s'ajouter aux crédits et autres montants actuellement retournés en région.

Recommandation 3 :

Que ces sommes servent à améliorer les retombées de l'exploitation, du développement et de la mise en valeur des ressources naturelles dans les régions ressources et dans les MRC ressources. Notamment, pour financer des projets :

- d'intensification de l'aménagement forestier;
- d'investissement dans des usines de transformation des ressources naturelles;
- de deuxième et de troisième transformation des ressources naturelles;
- d'amélioration du potentiel forestier et faunique par le biais de projets d'aménagement intégré des ressources qui mettent en valeur le territoire et assurent un développement durable;
- de recherche et de développement de nouveaux produits adaptés à la structure industrielle de chaque communauté;
- de transfert technologique;
- de gestion, par les MRC, des TPI.

Que ces sommes soient versées aux MRC ressources et dans les régions ressources aux Conseils régionaux de développement, qui auront le pouvoir d'en déléguer la gestion. L'organisme choisi sera imputable envers le gouvernement.

Recommandation 4 :

Que dans une perspective d'équité interrégionale, le budget de 45 M\$ soit réparti comme suit :

- 40 % en parts égales entre chacune des régions ressources, les trois MRC ressources représentant l'équivalent d'une région ressource;
- 60 % en fonction des redevances perçues par le MRN et des dividendes d'Hydro-Québec répartis par régions ressources et MRC ressources selon leur capacité de production installée.

Par ailleurs, les régions ressources doivent recevoir un minimum de 3 M\$

	Répartition (en M\$)
Régions ressources :	
Bas-Saint-Laurent (01)	3,00
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	6,04
Mauricie (04)	4,15
Abitibi-Témiscamingue (08)	3,90
Côte-Nord (09)	8,03
Nord-du-Québec (10)	12,81
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	3,00
MRC ressources :	
Antoine-Labelle - Laurentides	1,49
Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau - Outaouais	2,57
Total	45,00

4.2.2 Déconcentration, régionalisation et décentralisation

Considérant :

- Que les régions souhaitent prendre part aux décisions qui influencent leur milieu;
- Que bien que les redevances brutes perçues dans les régions ressources représentent plus de 80 % du total des redevances, la part des employés du ministère des Ressources naturelles dans ces régions n'atteint que 25 % de l'effectif total;
- Que 56 % de l'effectif du MRN est concentré dans la région de la Capitale-Nationale;
- Que seulement 35 % des dépenses de fonctionnement et de transfert du MRN sont effectuées dans les régions ressources;
- Que moins du quart de l'effectif d'Hydro-Québec est situé dans les régions ressources;

- Que l'Ontario a déjà procédé à une déconcentration de ses activités en matière de gestion des ressources naturelles, particulièrement dans les domaines minier et forestier;
- Que la région du Nord-du-Québec ne possède pas de direction régionale du MRN alors que son économie est essentiellement basée sur les ressources naturelles.

La Commission recommande :

Recommandation 5 :

Que le ministère des Ressources naturelles dépose, d'ici le 30 septembre 2003, au Comité de suivi du *Rendez-vous national des régions*, un plan quinquennal de déconcentration de son effectif, en faveur des régions ressources et des MRC ressources, par service et selon les spécificités des régions. Au terme des cinq ans, 75 % de son effectif devra être situé en région.

Recommandation 6 :

Que le MRN mette sur pied une direction régionale dans la région Nord-du-Québec, d'ici les douze prochains mois.

Recommandation 7 :

Que le gouvernement du Québec demande à Hydro-Québec de déposer au Comité de suivi du *Rendez-vous national des régions* un plan de déconcentration, d'ici le 30 septembre 2003, qui tienne compte du lieu de prestation des services sur le territoire et de la localisation des infrastructures de production.

Recommandation 8 :

Qu'Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles décentralisent la gestion de leurs achats pour qu'elle soit plus favorable à l'acquisition des biens et services dans les régions ressources et dans les MRC ressources.

Considérant :

- Que les communautés locales souhaitent participer à l'élaboration des stratégies et politiques sectorielles;
- Que les régions désirent prendre part aux décisions qui influencent leur milieu, particulièrement dans le domaine de la gestion du territoire public et des ressources;
- Que les interventions et les services gouvernementaux doivent être adaptés en fonction des réalités régionales.

La Commission recommande :

Recommandation 9 :

Que le ministère des Ressources naturelles applique et adapte sa *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier* de même que son processus de participation des régions lors de l'élaboration des politiques et orientations stratégiques à toutes les ressources naturelles sous sa juridiction.

Recommandation 10 :

Qu'une régionalisation des décisions soit instaurée, afin de mettre en place une gestion modulée du territoire public, notamment à l'égard du régime forestier et des baux de villégiature.

4.2.3 Réorganisation des responsabilités gouvernementales

Considérant :

- Que la responsabilité des ressources naturelles, au sens large, ne relève pas uniquement du ministère des Ressources naturelles et que plusieurs organismes gouvernementaux sont impliqués dans la gestion du territoire;
- Que l'accroissement des usages du territoire dans des domaines autres que forestier, minier, énergétique ou territorial pourrait contribuer au développement économique des régions;
- Que la gestion intégrée des ressources a déjà fait l'objet au Québec de plusieurs petits projets tels que le concept « forêt habitée » qui favorise l'utilisation optimale et harmonieuse de l'ensemble des ressources et qui permet aux communautés locales de prendre en charge leur développement;
- Que les modes de gestion actuels du territoire et des ressources posent certaines difficultés d'harmonisation des usages;
- Que la présence de chemins forestiers est essentielle pour accéder au territoire et que l'absence de règle précise sur le partage des coûts d'entretien de ces chemins représentent des enjeux majeurs pour le développement de plusieurs activités;
- Que les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de l'État de Victoria en Australie ont adopté une stratégie de gestion intégrée des ressources qui permet de diversifier l'économie régionale par l'émergence d'activités autres que celles d'industries conventionnelles;
- Que l'eau est aussi une ressource qui pourrait profiter au développement économique régional et que les industries liées à l'eau contribueront de plus en plus à la création d'emplois en région.

La Commission recommande :

Recommandation 11 :

Que le gouvernement du Québec regroupe, sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles, dans une perspective de gestion intégrée des ressources naturelles sur le territoire québécois, l'eau, la forêt, les mines, l'énergie, le territoire, la faune et les ressources forestières non ligneuses (champignons, petits fruits, ifs du Canada, etc.).

Recommandation 12 :

Que le gouvernement du Québec examine avec les milieux concernés et propose une solution concernant l'entretien et le financement des chemins forestiers hors des périodes d'exploitation forestière.

Recommandation 13 :

Que le gouvernement du Québec accorde en priorité les droits de captage d'eau aux entreprises désirant faire de la deuxième et troisième transformation sur le territoire d'où est extraite la ressource.

4.2.4 Recherche, développement et innovation

Considérant :

- Qu'il est essentiel d'établir une meilleure synergie entre les régions et les milieux de la recherche, du développement et de l'innovation;
- Que la recherche, le développement et l'innovation effectués en région ont davantage de chance d'être pertinents et utiles aux problématiques régionales;
- Que la recherche favorise l'acquisition et le transfert de connaissance;
- Que l'effort de recherche en matière de ressources naturelles est insuffisant compte tenu de l'importance du secteur dans l'économie du Québec;
- Que l'expertise spécifique et la recherche dans les secteurs des ressources naturelles sont concentrées dans les régions centrales;
- Que la recherche et le développement en lien avec les créneaux d'excellence développés dans les régions doivent être encouragés afin d'y maximiser les retombées économiques;
- Que la recherche sur les stratégies d'intervention en matière de ressources naturelles, comme les zones nordiques et les forêts mixtes propices à la production forestière, doit être effectuée en région;
- Que la proximité géographique des universités et des autres centres de recherche facilite les échanges entre le milieu de la recherche et l'industrie.

La Commission recommande :

Recommandation 14 :

Que le gouvernement du Québec transfère et développe dans les régions ressources et dans les MRC ressources des activités de recherche, de développement et d'innovation et des centres de transfert technologique en lien avec les ressources naturelles sur le territoire et que celles-ci soient adaptées à la structure industrielle de la région.

Recommandation 15 :

Que des moyens soient mis en place afin d'assurer le transfert des résultats de la recherche et de la technologie dans les régions ressources et dans les MRC ressources, en lien avec la deuxième et troisième transformation.

Recommandation 16 :

Que le gouvernement du Québec affecte des ressources financières supplémentaires pour que la recherche de base sur les stratégies d'intervention ainsi que le suivi des forêts soient effectués dans les régions où se trouve la ressource.

4.2.5 Formation de la main-d'œuvre

Considérant :

- Qu'il y a pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les régions;
- Que la formation devrait être accrue dans les régions ressources et dans les MRC ressources et mieux adaptée aux besoins et particularités de chacune d'elles, afin de permettre aux jeunes d'entrevoir des possibilités réelles d'avenir dans leur région;
- Que l'image négative du travail en milieu forestier et minier rend difficile le recrutement de travailleurs dans les régions, particulièrement chez les jeunes;
- Qu'il existe des diversités importantes dans la forêt québécoise (résineuse, mixte, feuillue) et que la formation doit être donnée près de la ressource, en lien avec ses particularités;
- Que la Colombie-Britannique a déjà créé des institutions régionales de foresterie qui répondent aux besoins des communautés locales et qui travaillent avec les industriels, les agences et les organisations œuvrant dans le secteur forestier.

La Commission recommande :

Recommandation 17 :

Que le gouvernement du Québec procède en collaboration avec les partenaires du marché du travail et du milieu à la redéfinition de l'emploi forestier et à sa revalorisation.

Recommandation 18 :

Que le gouvernement du Québec favorise la formation de la main-d'œuvre dans les régions ressources et dans les MRC ressources, afin d'en améliorer la qualité et la quantité dans les secteurs professionnel, technique et universitaire reliés aux ressources naturelles sur le territoire.

4.2.6 Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)

Considérant :

- Que la Commission a entendu, dans la plupart des régions ressources et des MRC ressources, des intervenants faisant état du manque de soutien quant aux programmes et aux mesures incitatives favorisant la deuxième et troisième transformation des ressources dans la région d'où la matière première est extraite;
- Que des ressources financières additionnelles auraient pour effet de générer davantage d'investissement et d'emploi dans les régions ressources et les MRC ressources;
- Que le fait d'encourager une plus grande transformation locale contribuerait à maximiser les retombées économiques des régions ressources et des MRC ressources;
- Que des mesures incitatives sont plus favorables au développement des régions que des mesures réglementaires ou coercitives;
- Qu'une étape de première transformation est nécessaire à la deuxième et troisième transformation et que seules les usines de première transformation du bois peuvent obtenir un CAAF.

La Commission recommande :

Recommandation 19 :

Que le ministère des Ressources naturelles établisse des mécanismes garantissant l'approvisionnement en matière première pour les entreprises de deuxième et troisième transformation situées en région et utilisant des produits du bois de la région, de même que des mécanismes de stabilisation des coûts d'approvisionnement.

Recommandation 20 :

Que le ministère des Ressources naturelles et ses collaborateurs⁸ mettent à la disposition des entreprises de transformation des ressources techniques et financières supplémentaires afin qu'elles développent des activités de deuxième et troisième transformation.

Considérant :

- Qu'au contraire de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de plusieurs pays producteurs de bois, on utilise très peu de structures de bois dans la construction des édifices non résidentiels au Québec;
- Qu'en conséquence, les professionnels québécois n'ont pas développé l'expertise pour ce type de construction.

La Commission recommande :

Recommandation 21 :

Que le gouvernement du Québec s'assure que des programmes de formation soient mis en place afin de développer l'expertise adéquate dans le domaine des structures de bois et qu'il favorise l'utilisation du bois dans la construction des édifices publics sous sa juridiction.

4.2.7 Changements aux normes, lois et règlements

Considérant :

- Que la multiplicité des usages du territoire public favorise l'activité économique en région;
- Que plusieurs intervenants ont mentionné avoir rencontré des difficultés liées à l'harmonisation des usages;
- Que les modes de gestion actuels du territoire et des ressources rendent difficile l'intégration de nouveaux usages;
- Que plusieurs organismes gouvernementaux sont impliqués dans la gestion des droits.

⁸ On pense ici aux organismes tels Forintek, Q-Web, COREM, etc.

La Commission recommande :

Recommandation 22 :

Que le ministère des Ressources naturelles, en collaboration avec les milieux concernés, définisse et accorde des droits liés à l'exploitation de ressources forestières non ligneuses à valeur commerciale.

Considérant :

- Qu'un grand nombre d'intervenants trouvent important, non seulement d'assurer la pérennité de la forêt, mais aussi de favoriser le rendement accru de celle-ci;
- Que plusieurs territoires non productifs pourraient faire l'objet de travaux d'aménagement forestier (zone nordique, terres en friche, forêts dévastées par le feu ou les maladies).

La Commission recommande :

Recommandation 23 :

Que le ministère des Ressources naturelles mette en œuvre une politique de rendement accru pour la forêt publique et les forêts privées incluant la remise en production de divers territoires (zone nordique, terres en friche, forêts dévastées par le feu ou les maladies).

4.3 Mécanisme de suivi

Puisque le mandat de la Commission origine du *Rendez-vous national des régions*, la Commission recommande que le Comité de suivi du *Rendez-vous national des régions* assure la surveillance quant à la concrétisation des propositions contenues dans le présent rapport.

Annexes



Annexe 1 – Tableaux

Tableau – A-1
Redevances brutes, crédits et dépenses du MRN
par région administrative, 1999-2000 (en M\$)

Régions	Redevances brutes	Crédits	Redevances nettes	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de transfert	Total des dépenses ¹	Redevances nettes moins les dépenses	Dépenses totales imputées aux régions ^{1,2}	Redevances nettes moins les dépenses réparties
Bas-Saint-Laurent (01)	21,0	16,4	4,6	11,6	12,5	24,1	(19,5)	35,2	(30,6)
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	165,6	48,4	117,2	11,8	11,5	23,2	93,9	44,6	72,5
Capitale-Nationale (03)	11,4	5,2	6,2	178,2	23,3	201,5	(195,3)	30,6	(24,4)
Mauricie (04)	46,9	11,0	35,9	6,2	45,6	51,8	(15,9)	66,0	(30,1)
Estrie (05)	1,9	1,1	0,8	1,0	4,6	5,6	(4,9)	12,7	(12,0)
Montréal (06)	-	0,0	(0,0)	2,8	1,8	4,6	(4,6)	12,5	(12,5)
Outaouais (07)	28,4	12,2	16,2	4,3	2,5	6,8	9,4	16,0	0,2
Abitibi-Témiscamingue (08)	56,3	15,0	41,3	13,9	7,5	21,4	19,9	42,2	(0,9)
Côte-Nord (09)	62,8	18,9	43,9	4,8	1,6	6,4	37,6	26,5	17,4
Nord-du-Québec (10)	75,6	36,0	39,6	6,8	4,2	11,0	28,6	26,9	12,7
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	21,3	12,9	8,3	5,8	60,7	66,5	(58,2)	73,1	(64,8)
Chaudière-Appalaches (12)	3,7	3,3	0,4	1,9	7,1	8,9	(8,5)	18,6	(18,1)
Laval (13)	-	0,0	(0,0)	0,0	-	0,0	(0,0)	0,5	(0,5)
Lanaudière (14)	9,7	5,2	4,6	2,0	3,8	5,8	(1,3)	10,9	(6,4)
Laurentides (15)	15,1	6,0	9,2	3,7	3,9	7,6	1,6	15,9	(6,8)
Montérégie (16)	1,3	1,0	0,3	0,4	3,9	4,3	(4,1)	14,2	(13,9)
Centre-du-Québec (17)	0,0	0,8	(0,8)	0,2	3,0	3,2	(4,0)	6,3	(7,1)
Non répartis	-	9,3	(9,3)	-	1,7	1,7	(11,0)	1,7	(11,0)
Total	521,0	202,6	318,3	255,3	199,1	454,4	(136,1)	454,4	(136,1)
Régions ressources	449,4	158,6	290,8	60,8	143,5	204,3	86,5	314,5	(23,7)

1 : Exclut les pertes sur disposition, les créances douteuses et les sommes affectées à un fonds spécial autre que pour Forêt Québec.

2 : Les dépenses de fonctionnement engagées dans la région de la Capitale-Nationale ont été réparties au bénéfice des régions.

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

Tableau – A-2
Redevances brutes, crédits et dépenses du MRN
par région administrative, 2000-2001 (en M\$)

Régions	Redevances brutes	Crédits	Redevances nettes	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de transfert	Total des dépenses ¹	Redevances nettes moins les dépenses	Dépenses totales imputées aux régions ^{1,2}	Redevances nettes moins les dépenses réparties
Bas-Saint-Laurent (01)	14,6	20,4	(5,8)	9,9	15,7	25,6	(31,4)	35,0	(40,8)
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	165,0	46,3	118,7	9,7	10,8	20,4	98,2	40,0	78,6
Capitale-Nationale (03)	11,7	9,3	2,4	168,2	14,4	182,6	(180,3)	22,3	(20,0)
Mauricie (04)	47,0	20,3	26,7	4,9	4,0	8,8	17,9	21,7	5,0
Estrie (05)	1,8	1,7	0,1	0,9	3,9	4,8	(4,7)	11,3	(11,2)
Montréal (06)	-	0,0	(0,0)	2,1	1,2	3,3	(3,4)	13,6	(13,6)
Outaouais (07)	29,3	11,4	17,9	3,6	2,2	5,8	12,1	14,6	3,3
Abitibi-Témiscamingue (08)	58,3	27,6	30,7	12,5	8,3	20,8	9,9	40,7	(10,1)
Côte-Nord (09)	65,2	26,6	38,6	4,4	1,6	6,1	32,6	24,2	14,5
Nord-du-Québec (10)	60,2	40,6	19,6	6,7	6,7	13,4	6,2	28,3	(8,7)
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	19,2	19,1	0,2	5,0	8,1	13,1	(12,9)	21,3	(21,1)
Chaudière-Appalaches (12)	3,7	4,1	(0,5)	1,6	6,6	8,2	(8,7)	16,9	(17,3)
Laval (13)	-	0,0	(0,0)	0,0	-	0,0	(0,0)	0,5	(0,5)
Lanaudière (14)	10,6	6,8	3,8	1,4	3,3	4,8	(1,0)	9,1	(5,3)
Laurentides (15)	14,2	9,5	4,7	3,1	3,8	6,9	(2,2)	13,4	(8,7)
Montérégie (16)	0,0	1,5	(1,5)	0,4	3,4	3,7	(5,2)	12,8	(14,2)
Centre-du-Québec (17)	0,0	1,2	(1,2)	0,2	2,6	2,8	(4,0)	5,6	(6,8)
Non répartis	-	10,3	(10,3)	-	0,6	0,6	(10,9)	0,6	(10,9)
Total	500,8	256,8	244,1	234,5	97,4	331,9	(87,8)	331,9	(87,8)
Régions ressources	429,5	200,8	228,7	53,0	55,2	108,2	120,5	211,2	17,4

1 : Exclut les pertes sur disposition, les créances douteuses et les sommes affectées à un fonds spécial autre que pour Forêt Québec.

2 : Les dépenses de fonctionnement engagées dans la région de la Capitale-Nationale ont été réparties au bénéfice des régions.

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

Tableau – A-3
Redevances brutes, crédits et dépenses du MRN
par région administrative, 2001-2002 (en M\$)

Régions	Redevances brutes	Crédits	Redevances nettes	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de transfert	Total des dépenses ¹	Redevances nettes moins les dépenses	Dépenses totales imputées aux régions ^{1,2}	Redevances nettes moins les dépenses réparties
Bas-Saint-Laurent (01)	11,2	19,9	(8,7)	10,9	7,5	18,4	(27,1)	29,0	(37,8)
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	127,8	41,8	86,0	10,9	5,4	16,3	69,6	32,6	53,4
Capitale-Nationale (03)	10,5	7,3	3,3	149,8	10,7	160,5	(157,3)	17,3	(14,0)
Mauricie (04)	32,5	17,4	15,1	5,4	14,7	20,1	(5,0)	31,5	(16,4)
Estrie (05)	1,4	1,6	(0,1)	0,9	3,6	4,5	(4,6)	10,5	(10,6)
Montréal (06)	-	0,0	(0,0)	2,2	0,5	2,7	(2,7)	12,3	(12,3)
Outaouais (07)	24,2	8,0	16,2	4,2	2,2	6,3	9,9	14,0	2,3
Abitibi-Témiscamingue (08)	44,4	17,2	27,2	13,1	10,3	23,4	3,8	39,5	(12,3)
Côte-Nord (09)	31,8	20,7	11,1	4,5	1,7	6,2	4,9	23,7	(12,6)
Nord-du-Québec (10)	57,0	27,2	29,8	7,4	6,4	13,8	16,0	27,3	2,5
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	12,9	17,0	(4,1)	5,3	3,4	8,7	(12,8)	13,8	(17,9)
Chaudière-Appalaches (12)	3,4	3,1	0,3	1,8	6,4	8,2	(7,9)	16,3	(16,0)
Laval (13)	-	0,0	(0,0)	0,0	-	0,0	(0,0)	0,5	(0,5)
Lanaudière (14)	9,0	4,7	4,4	1,6	0,6	2,2	2,1	6,1	(1,8)
Laurentides (15)	12,2	8,5	3,7	3,3	1,8	5,1	(1,4)	10,8	(7,1)
Montréal (16)	0,1	1,3	(1,2)	0,4	1,3	1,7	(2,9)	10,4	(11,6)
Centre-du-Québec (17)	0,0	1,1	(1,0)	0,2	2,4	2,6	(3,6)	5,3	(6,3)
Non répartis	-	3,8	(3,8)	-	2,1	2,1	(5,9)	2,1	(5,9)
Ensemble du Québec	378,5	200,4	178,1	222,0	80,9	302,9	(124,8)	302,9	(124,8)
Régions ressources	317,5	161,1	156,4	57,5	49,4	106,9	49,5	197,4	(41,0)

1 : Exclut les pertes sur disposition, les créances douteuses et les sommes affectées à un fonds spécial autre que pour Forêt Québec.

2 : Les dépenses de fonctionnement engagées dans la région de la Capitale-Nationale ont été réparties au bénéfice des régions.

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

Tableau – A-4
Redevances brutes, crédits et dépenses du MRN
par région administrative, 2002-2003 (en M\$)

Régions	Redevances brutes	Crédits	Redevances nettes	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de transfert	Total des dépenses ¹	Redevances nettes moins les dépenses	Dépenses totales imputées aux régions ^{1,2}	Redevances nettes moins les dépenses réparties
Bas-Saint-Laurent (01)	14,3	18,7	(4,4)	15,5	8,0	23,5	(28,0)	32,5	(36,9)
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	136,6	55,3	81,3	11,5	3,7	15,2	66,0	31,3	50,0
Capitale-Nationale (03)	6,7	5,4	1,2	142,1	10,5	152,6	(151,4)	17,4	(16,1)
Mauricie (04)	31,8	20,7	11,2	6,4	3,7	10,1	1,1	21,1	(9,9)
Estrie (05)	0,9	1,6	(0,7)	1,2	3,5	4,7	(5,4)	10,2	(10,9)
Montréal (06)	-	0,0	(0,0)	2,3	0,7	3,0	(3,0)	11,3	(11,4)
Outaouais (07)	20,6	9,2	11,4	4,5	1,5	6,0	5,5	12,7	(1,3)
Abitibi-Témiscamingue (08)	45,0	21,8	23,3	11,6	6,8	18,5	4,8	34,5	(11,3)
Côte-Nord (09)	42,6	22,4	20,2	4,6	1,1	5,7	14,5	22,5	(2,3)
Nord-du-Québec (10)	49,3	47,2	2,1	5,0	2,7	7,7	(5,6)	20,2	(18,1)
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	12,2	23,1	(10,9)	8,3	2,5	10,8	(21,7)	16,8	(27,7)
Chaudière-Appalaches (12)	1,5	3,4	(2,0)	1,7	5,1	6,8	(8,8)	14,2	(16,2)
Laval (13)	-	0,0	(0,0)	0,0	-	0,0	(0,0)	0,4	(0,4)
Lanaudière (14)	8,5	5,4	3,1	1,8	0,6	2,4	0,7	6,0	(2,9)
Laurentides (15)	9,7	10,1	(0,4)	3,8	1,2	5,0	(5,4)	10,3	(10,7)
Montréal (16)	0,1	1,3	(1,2)	0,5	1,1	1,6	(2,8)	9,8	(11,0)
Centre-du-Québec (17)	0,0	1,0	(1,0)	0,2	2,1	2,3	(3,4)	4,7	(5,8)
Non répartis	-	7,5	(7,5)	-	1,7	1,7	(9,2)	1,7	(9,2)
Total	379,8	254,3	125,5	221,2	56,5	277,7	(152,1)	277,7	(152,1)
Régions ressources	331,8	209,3	122,6	63,1	28,5	91,6	31,0	178,8	(56,2)

1 : Exclut les pertes sur disposition, les créances douteuses et les sommes affectées à un fonds spécial autre que pour Forêt Québec.

2 : Les dépenses de fonctionnement engagées dans la région de la Capitale-Nationale ont été réparties au bénéfice des régions.

Source : Ministère des Ressources naturelles, 2002

Annexe 2 – Synthèse régionale des audiences publiques de la Commission

Préoccupations exprimées à la Commission

Nous reproduisons dans cette annexe les grandes lignes de ce qui nous apparaît représenter les idées principales émises dans les mémoires et lors des audiences publiques.

1.1 Préoccupations régionales

1.1.1 Abitibi-Témiscamingue

La Commission a reçu vingt mémoires provenant de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Les principaux éléments relevés lors des audiences publiques dans cette région concernent la gestion et la mise en valeur de la forêt et de la ressource hydrique. Ces ressources sont présentes en abondance sur le territoire et contribuent au développement économique de la région.

Une majorité d'intervenants demande au MRN d'adopter et de mettre en œuvre une politique de rendement accru de la forêt. À cet effet, la région demande à être désignée comme région pilote d'une nouvelle stratégie visant à augmenter le rendement de la forêt. De plus, elle souhaiterait qu'il y ait une meilleure collaboration du milieu avec le MRN dans l'application du concept de « forêt habitée ». Celui-ci tient compte de tous les utilisateurs de la forêt et permet une approche concertée de développement.

Plusieurs intervenants veulent que des mesures soient prises afin de favoriser la deuxième et troisième transformation en région, tout en assurant la viabilité des usines de première transformation. Certains ont mentionné la nécessité d'encourager le partenariat entre la grande entreprise et les PME produisant de la deuxième et troisième transformation.

Des utilisateurs de la forêt constatent certaines lacunes dans les lois et règlements existants qui entravent le développement de nouveaux produits de la forêt (cueillette de petits fruits, champignons sauvages, plantes comestibles ou thérapeutiques). Ces intervenants ont mentionné la nécessité de désigner un ministère porteur qui aurait la responsabilité de développer et de gérer les nouveaux produits de la forêt. Le MRN a souvent été identifié à cet effet.

Certains mémoires ont également abordé divers aspects de l'utilisation et de l'exploitation de l'eau souterraine. Il en ressort que l'exploitation de cette richesse devrait répondre prioritairement aux besoins de la population et qu'il faudrait faire en sorte qu'elle demeure une ressource durable.

Une demande accrue d'expertise en région liée aux créneaux d'excellence régionaux a aussi été soulevée. On pense ici à une compétence particulière en matière de recherche, de formation et de savoir. Dans ce contexte, certains intervenants recommandent le transfert en région de la formation minière et forestière, de COREM et de chercheurs du MRN dans les domaines minier et forestier. En plus de COREM, on souhaite l'implantation totale ou partielle en Abitibi-Témiscamingue de centres de recherche gouvernementaux liés à l'eau et à l'industrie minérale de l'Abitibi-Témiscamingue.

La région demande en outre le transfert en région de fonctionnaires responsables de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources naturelles. Le modèle de régionalisation des responsabilités gouvernementales du secteur minier de l'Ontario à Sudbury a été mentionné à titre d'exemple par plusieurs intervenants.

Afin d'appuyer davantage les efforts des entreprises à la conquête de nouveaux marchés et de faciliter le démarrage de nouvelles entreprises, la région demande la création d'un fonds régional de capital de risque, dont le financement proviendrait des redevances des régions. Ce fonds favoriserait l'innovation et serait géré par le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue.

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Répartition du nombre de propositions par thème

Nom de l'organisme/individu	Niveau et partage des redevances	Déconcentration, régionalisation et décentralisation	Reorganisation des responsabilités gouvernementales	Recherche, développement et innovation	Formation de la main-d'œuvre	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	Changements aux normes, lois et règlements - Forêts	Changements aux normes, lois et règlements - Autres
Abitibi-Consolidated				1	1		4	
Association des gestionnaires de zecs de l'Abitibi-Témiscamingue						5	2	4
Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, L'		1		1			1	
Centre multirégional de recherche en foresterie de l'Université du Québec		2						
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda	1					1		
Champignons Laurentiens inc.			1			1	1	
Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue	1	2		1	1	5	3	2
Conseil régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue	1	3	2	4		2	4	3
Les amis du Kékéko			1					
Les Entreprises Roy et Frères inc.		1		1				3
MRC d'Abitibi-Ouest	1	1	1	2		2	3	1
MRC de l'Abitibi		1		1	1	3	5	3
MRC de Témiscamingue	1	6		2		2	6	4
MRC de Vallée-de-l'Or		10		1				1
Municipalité du canton Guérin							1	
Réseau-Transformation de l'Abitibi-Témiscamingue		1				3	3	
Unité de recherche et de service en technologie minérale		3		3	2	1		
Ville d'Amos		3		4		2	2	2
Ville de Rouyn-Noranda	1	2				2	1	
Ville de Senneterre et Corporation développement économique Senneterre	3	2		1	1	4	3	1
Total de la région	9	38	5	22	6	33	39	24

1.1.2 Bas-Saint-Laurent

La région du Bas-Saint-Laurent a déposé douze mémoires à la Commission. Les intervenants ont mentionné que la forêt est au cœur de l'activité économique de la région. La particularité vient du fait que ce territoire contient près de 50 % de forêts privées.

Plusieurs intervenants ont indiqué que l'État aurait intérêt à dissocier les fonctions de transformation de la ressource de celle de l'aménagement. En ce sens, quelques propositions sont à l'effet de confier l'aménagement de la forêt aux aménagistes du milieu.

Une bonne partie des intervenants de la région sont préoccupés par le rendement forestier. Ils désirent que des conditions soient mises en place pour intensifier l'aménagement forestier et l'axer vers une sylviculture plus fine. Ils proposent également une gestion conjointe de la forêt en partenariat avec les organismes du milieu.

Ayant subi une importante baisse de leur possibilité forestière, des industriels de la région désirent qu'on s'assure que la première transformation du bois soit bien alimentée avant de consentir de nouveaux efforts pour la réalisation de projets de deuxième et troisième transformation.

Par exemple, certains intervenants ont souligné l'importance d'assurer la fourniture d'ifs du Canada aux entreprises de transformation situées en région, afin d'y développer des produits pharmaceutiques à base de taxane utilisés dans le traitement de plusieurs types de cancer.

Plusieurs mémoires ont traité de l'importance de retourner en région les sommes provenant des redevances perçues en fonction des besoins spécifiques de chacune des régions, notamment en se basant sur des critères de rendement attendu, de pérennité et de type de couvert forestier. Ainsi, il a également été question d'équité lors de l'attribution de crédits sylvicoles dans les régions. Quelques intervenants ont suggéré plus spécifiquement la création d'un fonds forestier autogéré, l'établissement d'un fonds spécial dédié à la voirie forestière et aux travaux en forêt et l'adoption de mesures fiscales. Une base budgétaire récurrente, sur cinq ans par exemple, faciliterait la pérennité des projets. Ces sommes pourraient également servir à financer la recherche et le développement en région, le plus près possible de la ressource, pour éviter l'exode des jeunes.

Afin d'être directement impliqués dans les décisions qui doivent être adaptées aux conditions particulières de la région, quelques intervenants demandent plus d'autonomie dans la gestion des divers programmes du Ministère.

Région du Bas-Saint-Laurent Répartition du nombre de propositions par thème

Nom de l'organisme/individu	Niveau et partage des redevances	Déconcentration, régionalisation et décentralisation	Réorganisation des responsabilités gouvernementales	Recherche, développement et innovation	Formation de la main-d'œuvre	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	Changements aux normes, lois et règlements - Forêts	Changements aux normes, lois et règlements - Autres
Association coopérative forestière régionale du Bas-Saint-Laurent, L'						1	7	
Bioxel Pharma inc.			2	2	1		5	1
Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent, La		2				2	2	
Groupe faune du Bas-Saint-Laurent	1					4	1	
MRC de la Matapédia	1	2		2	2			
MRC de Matane	1	1						
MRC de Temiscouata		2					3	
MRC des Basques			1				2	
Pharmaceutiques Chaichem International inc.				1	1		2	1
Société d'aide au développement de la collectivité de La Mitis						2		
Table forêt de La Mitis		1		1		3	2	
Tembec – Usine de Matane				2		3	4	
Total pour la région	3	8	3	8	4	16	28	2

1.1.3 Côte-Nord

La région de la Côte-Nord a présenté vingt-deux mémoires à la Commission. Ce qui caractérise la région est l'éloignement géographique, la ressource hydraulique abondante et la nécessité de diversifier sa structure industrielle, afin de mieux faire face à la fermeture d'usines comme ce fut le cas à Schefferville et Gagnonville. Pour ce faire, plusieurs intervenants proposent la création d'un fonds régional de développement financé à même les redevances sur les ressources naturelles et une partie des dividendes d'Hydro-Québec. Ce fonds servirait de catalyseur à l'investissement de capital de risque dans des entreprises afin de leur permettre d'accéder à une économie à valeur ajoutée telle que la deuxième et troisième transformation du bois.

L'éloignement géographique de cette région implique des coûts de transport élevés tant pour les personnes que pour la production exportable réalisée dans la région. Les intervenants souhaitent que le gouvernement évalue les différentes options qui permettraient de diminuer les coûts de transport pour accéder aux marchés. On pense, entre autres, à l'amélioration de l'accès aux chemins de fer, à la construction d'un pont entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de vols aériens à tarif réduit en partance des différents aéroports de la région.

Ces coûts de transport élevés ont un impact direct sur le développement de la deuxième et troisième transformation du bois. De plus, la topographie du territoire, la qualité de la fibre et l'éloignement des parterres de coupe font en sorte que les coûts d'exploitation de l'industrie forestière de première transformation sont plus élevés sur la Côte-Nord. Dans ce contexte, certaines entreprises ont demandé des incitatifs fiscaux, une bonification du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) et une régularisation de l'enveloppe du Fonds forestier. La région souhaite également détenir le pouvoir de se prendre en main pour mettre en place des mesures efficaces de rendement de la forêt et encourager le multiusage des ressources. Pour ce faire, certains intervenants ont demandé de déléguer aux MRC la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI).

Plusieurs mémoires mentionnent la nécessité de déconcentrer l'effectif des ministères vers les régions. Pour ces intervenants, il est particulièrement important de décentraliser les activités de recherche, de développement et d'innovation en lien avec les créneaux d'excellence de la région. Ils désirent que chaque cégep d'une région ressource soit doté d'un centre collégial de transfert technologique relié à un créneau d'excellence et qu'on favorise le développement des programmes de formation spécifique dans ces domaines. En outre, certains souhaitent le renforcement des services universitaires dispensés sur le territoire, notamment en développant la formation à distance pour les régions les plus éloignées.

La région est également sensible à la protection de la biodiversité et désire expérimenter des modèles de forêts habitées, et de forêts de recherche et d'aménagement de type « forêt-petits fruits » qui viseraient notamment la production de bleuets, de chicoutais et d'airelles du nord. Quelques intervenants croient que les promoteurs de projets multiressources devraient avoir la possibilité d'obtenir des incitatifs financiers pour réaliser leurs projets.

Dans le domaine des mines, on croit nécessaire que le MRN injecte plus de capitaux dans l'exploration, l'extraction et la transformation minière afin de diversifier la production qui se concentre actuellement sur le fer et le titane.

Des intervenants rappellent que la Côte-Nord possède plusieurs installations d'Hydro-Québec sur son territoire. Ils demandent à la société d'État de mettre en place une politique d'achat local. Pour ce faire, ils suggèrent, entre autres, qu'Hydro-Québec soutienne les entreprises de la région, afin que celles-ci acquièrent des compétences dans la construction de pylônes et de pièces nécessaires au fonctionnement des centrales hydroélectriques. Par ailleurs, certains intervenants ont déploré le moratoire décrété par le gouvernement sur les nouveaux projets de petites centrales hydroélectriques. Ils demandent de reprendre les discussions pour les projets bénéficiant de l'appui des représentants régionaux.

Région de la Côte-Nord Répartition du nombre de propositions par thème

Nom de l'organisme/individu	Niveau et partage des redevances	Déconcentration, régionalisation et décentralisation	Réorganisation des responsabilités gouvernementales	Recherche, développement et innovation	Formation de la main-d'œuvre	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	Changements aux normes, lois et règlements - Forêts	Changements aux normes, lois et règlements - Autres
Abitibi-Consolidated	2			2	1	1	6	
Association des producteurs de bleuets de la Côte-Nord		1					4	3
Carrefour recherche et développement forestier de la Côte-Nord				2		1	2	
Cégep de Baie-Comeau		5		3	2			2
Centre de recherche Les Buissons	2			4		2		2
Claude Charest		1	2			1		6
CLD de Manicouagan, Chambre de commerce de Manicouagan, MRC de Manicouagan et Ville de Baie-Comeau	1	3				4		
Conseil régional de développement de la Côte-Nord	1	6	6	4	3	7	4	7
Corporation des services universitaires Secteur Ouest Côte-Nord				1	1			
CRD, CLD, MRC, Chambres de commerce et les industriels du sciage de la Côte-Nord	1				1		3	2
Daniel B. Bouchard								1
Fonds régional d'exploration minière de la Côte-Nord				2		1		
Gaby Robert								1
Groupe de « femmes-amies »								3
Marc Thibault		1				2		
MRC de La Haute-Côte-Nord et CLD de La Haute-Côte-Nord		3					1	
MRC de Sept-Rivières et CLD de la MRC de Sept-Rivières	2	1		1	1	1	4	2
MRC et CLD de Minganie				1	1	2		2
Municipalité de Rivière-au-Tonnerre						1		1
Regroupement des femmes de la Côte-Nord		1	1	1	1			4
Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord				1		2		3
Robert Henri		1					2	4
Total pour la région	9	23	9	22	11	25	26	43

1.1.4 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

La Commission a reçu dix-neuf mémoires provenant de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. La majeure partie des mémoires de la région concerne la forêt, celle-ci couvrant 96 % du territoire. Des préoccupations ont également été soulevées concernant l'énergie éolienne, le pétrole et le gaz naturel.

La majorité des intervenants ont mentionné l'importance de maintenir la possibilité forestière. Pour ce faire, certains groupes désirent inciter les détenteurs de Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les propriétaires de boisés privés et le gouvernement à investir en recherche et dans le transfert de connaissance, afin de prédire avec plus de précision la croissance des forêts, les effets réels des travaux sylvicoles et les risques de pertes (épidémies, incendies). De plus, plusieurs participants ont exprimé leur désir d'encourager financièrement l'implantation de fermes forestières d'aménagement de type «forêt-bleuet» ou «forêt-if du Canada» sur le territoire gaspésien. Plusieurs mémoires ont demandé qu'on recherche une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs de la forêt (récroétourisme, chasse et pêche et villégiateur, industrie) en favorisant une gestion intégrée des ressources et en assurant un rendement soutenu de la forêt dans une perspective de développement durable.

En outre, certains intervenants préconisent la création d'un fonds régional issu des redevances sur les ressources naturelles. Ils désirent également que le gouvernement mette en place des mesures incitatives ou coercitives pour favoriser la deuxième et troisième transformation.

Par ailleurs, la région désire jouer un rôle majeur dans le développement des nouvelles filières énergétiques telles que l'éolien, le gaz et le pétrole. Dans ce contexte, on demande que soient décentralisées, en faveur de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, les ressources d'Hydro-Québec et du MRN affectées au développement et à la recherche de ces domaines d'activité.

Enfin, des intervenants ont souligné l'importance d'établir une planification du développement économique à long terme afin de prévoir la formation de main-d'œuvre et la prise en charge par des entreprises locales de la production de composante d'éolienne. Cette forme d'énergie offre des possibilités d'emplois de haute technologie et pourrait favoriser la rétention des jeunes en région.

Région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine Répartition du nombre de propositions par thème

Nom de l'organisme/individu	Niveau et partage des redevances	Déconcentration, régionalisation et décentralisation	Reorganisation des responsabilités gouvernementales	Recherche, développement et innovation	Formation de la main-d'œuvre	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	Changements aux normes, lois et règlements - Forêts	Changements aux normes, lois et règlements - Autres
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-les Îles, L ^e	1					1	3	
Association coopérative forestière de Saint-Louis (Saint-Omer), Coopérative forestière New-Richmond - St-Alphonse, La Coopérative des entrepreneurs forestiers de la Côte-de-Gaspé, L ^e							3	
Association des conseillers forestiers de la Gaspésie et des Îles		1					3	1
Association du Parti vert du Québec De Bonaventure, L ^e	2						5	
Comité de l'agro-forestier de l'ESTRAN, Le	1	2				3	2	
Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine - CSN			1	1	1			
Conseil régional de l'environnement Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine		1	1	1		1	1	6
Coopérative d'aménagement forestier de la Baie des Chaleurs, La				3		2	2	
CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	2	6		4		1	4	
Fonds régional d'assistance à la prospection minière de la Gaspésie et des Îles, Le	1	1		3		2		2
Forêt Habitée Le Pré							1	
M'Gmawel Mawioni Assembly			1					
MRC d'Avignon							6	
MRC de Bonaventure		1	1			1	2	
MRC de la Haute-Gaspésie	3	3	1	1		2	4	
Multi-ressources gaspésiennes				1			1	
Pourvoirie Motel Restigouche								1
Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie				1		4	3	
Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie		1		3		3	4	6
Total pour la région	10	16	5	18	1	20	44	16

1.1.5 Mauricie

Les intervenants de la région de la Mauricie ont déposé douze mémoires à la Commission. Cette région possède un vaste potentiel récréotouristique, avec la présence de plusieurs zecs et pourvoiries ainsi que d'une aire faunique communautaire. La cohabitation des divers usages du territoire forestier est une préoccupation soulevée par plusieurs représentants de la région. Ceux-ci ont souligné l'intérêt de promouvoir l'utilisation optimale des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

Afin de favoriser le développement de la villégiature, quelques intervenants proposent au MRN d'offrir la possibilité de conclure des baux de villégiature à plus long terme afin de faciliter le financement des propriétaires de chalet qui désirent investir davantage. De plus, quelques mémoires font état des difficultés liées à l'entretien du réseau de chemins forestiers. Ces intervenants proposent qu'il y ait une meilleure collaboration entre les principaux intéressés (MRN, MRC, industriels forestiers, pourvoyeurs, zecs et villégiateurs), afin de trouver des façons de partager les coûts et qu'une instance en assume la responsabilité de manière permanente.

Quelques regroupements ont mentionné qu'ils souhaitaient obtenir plus d'aide financière afin de permettre aux propriétaires de forêt privée d'obtenir les sommes nécessaires à l'aménagement durable de leur forêt. L'augmentation de l'enveloppe du PMVRMF pourrait également être envisagée afin d'accroître la possibilité forestière de la région.

Quelques intervenants souhaitent la création d'un fonds afin d'aider le développement de produits à valeur ajoutée dans le secteur forestier, notamment pour la deuxième et troisième transformation des feuillus.

Certains mémoires soulignent l'importance de rapprocher le personnel stratégique des ministères afin d'assurer une gestion plus adaptée aux particularités de la ressource forestière sur le territoire. On propose, entre autres, de transférer des employés de Forêt Québec dans la MRC du Haut-Saint-Maurice.

Afin de s'assurer que la main-d'œuvre soit disponible, des intervenants proposent de maintenir et de favoriser l'expertise de jeunes diplômés et de rendre disponible une formation adéquate en lien avec les ressources naturelles de la région.

Région de la Mauricie Répartition du nombre de propositions par thème

Nom de l'organisme/individu	Niveau et partage des redevances	Déconcentration, régionalisation et décentralisation	Réorganisation des responsabilités gouvernementales	Recherche, développement et innovation	Formation de la main-d'œuvre	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	Changements aux normes, lois et règlements - Forêts	Changements aux normes, lois et règlements - Autres
Abitibi-Consolidated				2	1	1	3	
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM), L'						1		
Association des pourvoiries de la Mauricie, L'	1	1	1			1		
Association forestière de la Vallée-Saint-Maurice, L'				3		1	1	
Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie						6	1	
Conseil des Alikamekw de Wemotaci	1	1	2		1	2	3	
Corporation de gestion du Réservoir Gouin inc.			2			2		
MRC de Maskinongé	2			1		1		
MRC de Mékinac	1	3				1	1	1
MRC Haut-Saint-Maurice		6		4	1		3	
Société de la faune et des parcs du Québec	2		1	1			7	11
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	3	2				1	1	
Total de la région	10	13	6	11	3	17	20	12

1.1.6 MRC ressources

La Commission a reçu vingt-trois mémoires des MRC Antoine-Labelle, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau. Ces trois MRC ressources sont situées dans les régions administratives des Laurentides et de l'Outaouais.

Ces deux régions se caractérisent par la présence d'importantes forêts feuillues et mixtes. Ces forêts ont la particularité de contenir plusieurs espèces d'arbres aux caractéristiques variées. La plupart des mémoires ont mentionné l'importance d'adapter la préparation des inventaires forestiers afin de rencontrer les exigences de rendement soutenu requises par la Loi sur les forêts. Les intervenants ont rappelé à cet égard que ce n'est qu'à partir de l'application du régime forestier de 1986 que la Loi sur les forêts prévoit l'allocation des feuillus sur la base du rendement soutenu.

Plusieurs mémoires ont demandé de réduire le niveau de redevances applicables aux forêts feuillues et mixtes, d'augmenter le niveau de crédits sylvicoles et de hausser l'enveloppe du Volet II du PMVRMF. Certains intervenants ont proposé d'inciter les entreprises forestières à faire de la deuxième et troisième transformation, en accordant des crédits ou en établissant un fonds régional financé à partir des redevances. En outre, ils demandent une certaine forme de retour sur les redevances en région.

Plusieurs intervenants souhaitent une meilleure harmonisation des usages de la forêt, principalement à l'égard de la faune et de la matière ligneuse. Les zecs, les pourvoies, les municipalités et les entreprises forestières sont très présentes sur ce territoire. Plusieurs ont proposé de mettre en place une table de concertation, afin de trouver des solutions à l'accès et à l'entretien des chemins forestiers ainsi qu'à l'usage que l'on fait de la forêt. Tous les intervenants concernés (MRN, MTQ, FAPAQ, industriels forestiers et miniers, associations de zecs et de pourvoies, municipalités) devraient ainsi être conviés à participer à cette table pour assurer une plus grande concertation en région.

La formation a aussi été abordée. Certains intervenants souhaitent que des mesures soient prises pour accroître le maillage entre les centres locaux de développement (CLD) et les centres de recherche sur la forêt. On mentionne également l'importance d'offrir en région des programmes de formation en foresterie adaptés aux milieux.

Certains intervenants ont dit souhaiter le transfert de pouvoirs et d'employés du MRN en région, plus près de la ressource. On demande également aux industriels de favoriser l'utilisation de services et de produits locaux ainsi que l'embauche de travailleurs locaux. Quelques représentants régionaux ont proposé de transférer aux MRC une partie de la gestion des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles (redevances, droits, baux, permis, etc.) et la création d'un fonds régional.

Par ailleurs, le Conseil régional de développement de Lanaudière a déposé un mémoire à la Commission demandant, entre autres, que la MRC de Matawinie⁹ soit reconnue comme MRC ressources. Les motifs invoqués sont que cette MRC est enclavée entre plusieurs MRC ressources déjà reconnues et a un environnement économique qui repose majoritairement sur l'exploitation des ressources naturelles, dont la forêt.

⁹ Cette MRC n'est pas reconnue actuellement comme MRC ressource.

MRC ressources

Répartition du nombre de propositions par thème

Nom de l'organisme/individu	Niveau et partage des redevances	Déconcentration, régionalisation et décentralisation	Réorganisation des responsabilités gouvernementales	Recherche, développement et innovation	Formation de la main-d'œuvre	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	Changements aux normes, lois et règlements - Forêts	Changements aux normes, lois et règlements - Autres
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises				3		1	3	
Association chasse et pêche de la Désert inc.		1				1		
Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides				1				
Association des zeos de l'Outaouais (ZECO), L'	1		1			1		
Bonnet Rouge Rafting inc.						1		3
Bowater - Division canadienne des produits forestiers - Usine de Maniwaki				1		3		
Chambre de commerce de Maniwaki	1						3	3
CLD de la MRC d'Antoine-Labelle	2	2	2	1	1	4	5	
CLD de la Vallée-de-la-Gatineau	2						4	2
Conseil régional de développement de l'Outaouais	2		1	5	1	2	6	2
Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais			6	2		1	1	1
Corporation de gestion de la Forêt de l'Algie		1		1				2
Corporation de gestion des forêts du Pontiac, Coopérative forestière de l'Outaouais et Groupement forestier du Pontiac						2	1	
Forêt Vive		1		2			4	
MRC d'Antoine-Labelle		1				1		
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	4	1		1		1		3
MRC de Pontiac et le CLD de Pontiac	1	1			1		1	
Municipalité de Lac-Sainte-Marie			1			3	2	6
Office des producteurs de bois de la Gatineau, L'		2					1	3
Plan d'action Forêt Outaouais, Le				8	1	6	7	
Société sylvicole de la Haute-Gatineau Ltée						2	1	1
Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais							1	
Ville de Maniwaki	1	1				2	2	2
*CRD Lanaudière	1		1			1		1
Total de la région	15	11	12	25	4	32	42	29

* Le CRD de Lanaudière souhaite que la MRC de Matawanie soit reconnue comme une MRC ressource. Cette proposition a fait l'objet d'une demande auprès du gouvernement du Québec.

1.1.7 Nord-du-Québec

Les intervenants provenant de la région du Nord-du-Québec ont déposé neuf mémoires devant la Commission. La région se caractérise par l'étendue de son territoire et par l'abondance de ses ressources fauniques, forestières, minières et hydroélectriques. On constate, en contrepartie, un problème de rétention de main-d'œuvre. La région désire trouver des moyens afin d'inciter les gens à demeurer sur le territoire et ainsi assurer la pérennité des villes et des communautés locales, malgré les effets temporaires des projets économiques majeurs (construction de barrages, ouverture et fermeture de mines, etc.). À cet égard, certains intervenants ont demandé une politique d'aide aux employés pour les soutenir entre deux grands projets et une politique de consolidation des opérations minières.

La région veut encourager des projets structurants qui permettraient de diversifier son économie et de favoriser la stabilité des emplois. Pour ce faire, certains intervenants demandent l'implantation d'une direction régionale du MRN qui favoriserait le transfert de fonctionnaires et assurerait une présence gouvernementale sur le territoire. On désire également que soient mis en place des mécanismes permettant l'embauche prioritaire de la main-d'œuvre locale. Certains intervenants demandent que les compagnies qui réalisent de grands projets utilisent les fournisseurs et les services locaux et qu'elles encouragent le partenariat avec les populations locales. Ces mesures s'adressent notamment à Hydro-Québec.

Sur le territoire du Nord-du-Québec, la pêche et la chasse représentent des sources d'activité économique très importantes. À ce titre, certains intervenants ont mentionné que la faune devrait être considérée au même titre que les autres ressources. Le gouvernement devrait également revoir l'usage qu'il fait des revenus tirés des droits de pêche et de chasse, afin d'assurer la pérennité et le développement de la villégiature et du tourisme, en lien avec ces secteurs d'activité économique.

Plusieurs mémoires demandent la création d'un fonds régional de développement et de recherche financé par le biais des redevances sur les ressources naturelles et des dividendes d'Hydro-Québec.

Dans le domaine forestier, certains intervenants désirent que l'attribution et la conservation de CAAF soient conditionnelles à l'octroi de sous-contrats en région, à l'embauche de travailleurs locaux et à la transformation sur le territoire. À ce sujet, des crédits pourraient être accordés pour encourager la deuxième et troisième transformation dans la région. Certains intervenants demandent également que soient élargis les critères des programmes déjà en place (par exemple : le Volet II du PMVRMF).

Région du Nord-du-Québec Répartition du nombre de propositions par thème

Nom de l'organisme/individu	Niveau et partage des redevances	Déconcentration, régionalisation et décentralisation	Reorganisation des responsabilités gouvernementales	Recherche, développement et innovation	Formation de la main-d'œuvre	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	Changements aux normes, lois et règlements - Forêts	Changements aux normes, lois et règlements - Autres
Conseil régional de développement de la Baie-James	2	7	3	3	1	3	3	
Groupe-faune régional du Nord-du-Québec	3		2	1		1		1
Localité de Radisson	1	1		1		1		2
Localité de Valcarton, La	3			1		5	2	6
Municipalité de la Baie-James, La	2	4		1		3	1	
Société de développement de la Baie-James								1
Table jamésienne de concertation minière		1		3	1	3		2
Ville de Lebel-sur-Quévillon	1	2				4	4	1
Ville de Matagami	7	1	2	6	2	9	7	18
Total pour la région	19	16	7	16	4	29	17	31

1.1.8 Saguenay–Lac-Saint-Jean

La Commission a reçu vingt-deux mémoires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui représente la principale région forestière du Québec.

Plusieurs mémoires ont abordé la nécessité pour la région d'obtenir plus de pouvoirs décisionnels afin d'assurer son développement économique et social. De nombreux intervenants ont demandé le transfert vers la région de la totalité des employés du MRN affectés à la gestion et à la mise en valeur de la ressource forestière du Québec. On cite le modèle de l'Ontario à l'appui de cette demande. Certains représentants régionaux demandent également une délégation plus poussée vers les MRC de la gestion des TPI et des baux de villégiature.

La formation et la recherche ont également fait l'objet de plusieurs propositions. Les intervenants ont mentionné la nécessité d'obtenir une formation adéquate en région, à tous les niveaux en lien avec les créneaux d'excellence. À cet égard, on demande l'ajout de programmes relatifs à l'exploitation et à la transformation du bois en région.

Plusieurs groupes ont rappelé l'importance de la recherche et du développement. En ce sens, ils demandent de concentrer la recherche près de la ressource à étudier et d'assurer son financement à long terme.

La forêt étant une activité très importante pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, plusieurs groupes demandent qu'on adopte une nouvelle politique de rendement accru et qu'on bonifie l'enveloppe du PMVRMF. Quelques mémoires abordent la question de la deuxième et troisième transformation qui devrait, à leur avis, être favorisée. Certains demandent de doter la région d'un fonds de recherche sur la deuxième et troisième transformation, dont le financement proviendrait des redevances.

Quelques intervenants suggèrent également que les droits soient octroyés et ajustés en tenant compte des emplois créés ou maintenus par les entreprises. On souhaite aussi la création d'un fonds de développement régional financé à même les redevances perçues de l'exploitation des ressources naturelles. Celui-ci servirait à financer des projets d'investissement, la recherche et le développement et la création d'emplois en région.

Quelques participants ont mentionné l'importance pour la région de favoriser les activités liées à la cueillette de petits fruits, à la chasse, à la pêche et au récréotourisme. Ces activités doivent cohabiter et être encouragées financièrement dans une perspective de développement économique durable. On pense notamment au financement de l'entretien des chemins forestiers.

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean Répartition du nombre de propositions par thème

Nom de l'organisme/individu	Niveau et partage des redevances	Deconcentration, régionalisation et décentralisation	Reorganisation des responsabilités gouvernementales	Recherche, développement et innovation	Formation de la main-d'œuvre	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	Changements aux normes, lois et règlements - Forêts	Changements aux normes, lois et règlements - Autres
Abitibi-Consolidated	4			3	2	2	5	
Association des CLD du Saguenay—Lac-Saint-Jean	1	5		1		1	3	
Association des éleveurs de bovins de boucherie - Saguenay—Lac-Saint-Jean - Côte-Nord			1				1	2
Association régionale de développement unifié				1			5	
Commission scolaire De La Jonquière, La	2	2		1	1	1		
Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean	2	9		4	1	4	1	
Conseil régional de l'environnement et du développement durable, Le	5	2					1	1
Conseils régionaux FTQ - Saguenay—Lac-Saint-Jean et Haut du Lac-Saint-Jean—Chibougamau—Chapais	2	2		1	1	1		
Fédération des syndicats du secteur aluminium, La	1					1	1	1
Fonds de la recherche forestière du Saguenay—Lac-Saint-Jean	3	1		6		3		
Mosaïque spatiale du Québec - Marc Urbain Proulx, La								1
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	2	4						
MRC de Maria-Chapdelaine	2	3				1	1	
MRC du Domaine-du-Roy	1	2		1		1	2	
MRC du Fjord-du-Saguenay, La	3	5		1	1	3	2	1
Réal Bouchard		1	3					
Regroupement régional des gestionnaires de zécs du Saguenay—Lac-Saint-Jean (RRGZ), Le	1	2	3			2		
Réseau des scieries indépendantes du Saguenay—Lac-Saint-Jean	1					4	1	
Syndicat des producteurs de bleuets du Québec						1	1	
Université du Québec à Chicoutimi - Centre d'études sur les ressources minérales - CERM, Le				3		2		
Université du Québec à Chicoutimi - Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale		1		5	2		1	
Université du Québec à Chicoutimi - L'Enseignement supérieur et la recherche en région une richesse pour le Québec		2				8		
Total de la région	30	41	7	27	8	35	25	6

1.2 Préoccupations des organismes nationaux

La Commission a reçu vingt-neuf mémoires provenant des organismes nationaux, dont près de la moitié concernait le domaine des forêts. Plusieurs intervenants ont traité de l'importance d'intensifier l'aménagement forestier en encourageant l'innovation, ce qui peut se traduire par une augmentation de la productivité et de la qualité des arbres en forêt. Certains ont demandé de confier à d'autres organismes, comme des coopératives, la responsabilité de l'aménagement de la forêt. D'autres désirent une augmentation de l'enveloppe dédiée aux travaux sylvicoles et une aide accrue aux forêts privées.

Quelques mémoires ont fait état des problèmes d'approvisionnement en bois pour les entreprises de deuxième et troisième transformation. Une forme de crédits pourrait être attribuée à ces entreprises. Quelques intervenants ont déclaré que les fonds disponibles actuellement sont mal adaptés aux besoins du milieu et ne sont pas récurrents. Le cas du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) est cité dans la mesure où on souhaiterait que son budget soit récurrent et stable.

La question de l'harmonisation des usages de la forêt a également été abordée, particulièrement pour les organismes actifs dans le domaine de la faune. Certains intervenants demandent une meilleure cohabitation entre la forêt, dont les droits sont détenus par les compagnies forestières, et les autres ressources telles que la faune, la villégiature et les autres produits de la forêt. Quelques participants suggèrent que la faune soit reconnue comme une ressource naturelle au même titre que la forêt, l'énergie et les mines. En somme, les intervenants souhaitent que le gouvernement adopte une gestion intégrée des ressources naturelles qui favorise le multiusage du territoire.

Certains mémoires ont soulevé les problèmes aigus de formation que connaît le secteur des ressources naturelles. Ils déplorent le manque de formation spécialisée et le sous-financement de certains programmes, notamment dans le domaine forestier. À titre d'exemple, un mémoire demande qu'un fonds dédié à la formation des propriétaires de forêts privées soit mis sur pied afin d'améliorer le potentiel et le rendement de la forêt.

La recherche, le développement et le transfert de connaissance préoccupent également les intervenants des organismes nationaux. Ils demandent une plus grande stabilité des budgets et un financement accru de la recherche afin de favoriser l'innovation. Un participant a en outre déploré que le financement du programme de maîtrise technologique du MRN vienne à échéance sans être renouvelé. Plusieurs intervenants ont mentionné la nécessité de concentrer, en un même lieu, le financement et les ressources humaines dédiés à la recherche. Pour eux, une masse critique de chercheurs est essentielle au bon fonctionnement des activités de recherche, de développement et d'innovation.

Bien que quelques intervenants admettent qu'une partie des employés du MRN pourrait être localisée plus près des ressources, plusieurs autres privilégient un rééquilibrage de l'effectif entre le central et les régions ressources. Ils s'appuient sur le fait que si des services doivent être donnés à l'ensemble des régions, il est préférable que les employés demeurent à Québec. Par contre, ces mêmes intervenants reconnaissent la pertinence de déconcentrer certaines fonctions. On donne l'exemple des inventaires forestiers qui sont confiés en région par contrat.

Annexe 2

Plusieurs entreprises ont affirmé avoir été sensibilisées, lors des audiences publiques de la Commission, à l'importance de s'assurer que les régions ressources profitent davantage des retombées économiques. Certaines se sont dites prêtes à privilégier l'embauche locale et l'achat auprès de fournisseurs locaux.

Organismes nationaux Répartition du nombre de propositions par thème

Nom de l'organisme/individu	Niveau et partage des redevances	Déconcentration, régionalisation et décentralisation	Reorganisation des responsabilités gouvernementales	Recherche, développement et innovation	Formation de la main-d'œuvre	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	Changements aux normes, lois et règlements - Forêts	Changements aux normes, lois et règlements - Autres
Abitibi-Consolidated	1			3	2	2	4	
Action pour la protection des forêts du Québec			2			1	6	
Association déroulage et sciage de feuillus du Québec				7	1	8	2	
Association minière du Québec, L'	3			2	4	4		8
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPÉR)	1	2						6
Association québécoise des fabricants de structures de bois		1		6	2	3		
Bureau de promotion des produits forestiers du Québec (Q-Web)						1		
Centre de recherche industrielle du Québec				7		1		3
Comité national sur l'intensification de l'aménagement forestier		1					1	
Conférence des coopératives forestières du Québec, La				3	1	3	8	1
Conseil de l'industrie forestière du Québec	2		1	3	1	6	1	
Fédération des pourvoiries du Québec inc.	2		2			3		2
Fédération des producteurs de bois du Québec	2					2	3	
Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec	2					1		3
Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)	1		1	1		1		
Fédération québécoise de la Faune			2					10
Fédération québécoise des clubs quads								3
Fédération québécoise des gestionnaires de zecs		2	1	1		3	6	4
Fédération québécoise des municipalités		2		2		1		
Fédération québécoise pour le saumon atlantique	1		2			1		1
Forintek Canada Corp.				6	3	3	4	
Hydro-Québec								1
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec inc.		1	1			1		3
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)		1			2	1	1	
Société de protection des forêts contre les insectes et maladies	1			1	1	1		
Solidarité rurale du Québec		1	2	4	1		7	1
Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal				1	1	3		
Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec		2						1
TechnoCentre éolien				1				
Total des organismes	16	13	14	47	19	50	43	47

Tableau synthèse par région
Répartition du nombre de propositions par thème

RÉGION	Niveau et partage des redevances	Déconcentration, régionalisation et décentralisation	Réorganisation des responsabilités gouvernementales	Recherche, développement et innovation	Formation de la main-d'œuvre	Mesures incitatives (fiscales et budgétaires)	Changements aux normes, lois et règlements - Forêts	Changements aux normes, lois et règlements - Autres
Abitibi-Témiscamingue	9	38	5	22	6	33	39	24
Bas-Saint-Laurent	3	8	3	8	4	15	28	2
Côte-Nord	9	23	9	22	11	25	26	43
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	10	16	5	18	1	20	44	16
Mauricie	10	13	6	11	3	17	20	12
Nord-du-Québec	19	16	7	16	4	29	17	31
Saguenay—Lac-Saint-Jean	30	41	7	27	8	35	25	6
MRC ressources	15	11	12	25	4	32	42	29
Total des régions ressources et des MRC ressources	105	166	54	149	41	206	241	163
Organismes nationaux	16	13	14	47	19	50	43	47
TOTAL	121	179	68	196	60	256	284	210

Annexe 3 - Lexique

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement incluent les postes « rémunération » et « fonctionnement » au sens des comptes publics.

➤ Rémunération :

Ces dépenses comprennent les dépenses d'opération encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés du secteur public. Elles incluent également les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

➤ Fonctionnement :

Le fonctionnement comprend, à l'exclusion des dépenses de rémunération, les dépenses encourues pour l'acquisition, la location-exploitation et l'utilisation de biens et services. Les dépenses de fonctionnement incluent également l'amortissement des immobilisations.

Dépenses de fonctionnement réparties au bénéfice des régions

La répartition est faite en fonction des budgets des bureaux régionaux et des dépenses effectuées dans la région de la Capitale-Nationale réparties selon le bénéfice qu'elles procurent à chacune des régions.

La répartition a été établie afin de tenir compte des spécificités de chaque secteur d'activité du Ministère. Pour les secteurs des Forêts, des Mines et de l'Énergie, la clé de répartition utilisée est le nombre d'emplois dans l'industrie couverte par le secteur. Pour le Secteur du territoire, la répartition est fondée principalement sur la base de la couverture cartographique et du nombre de dossiers actifs. Les dépenses de fonctionnement du Secteur de l'administration ont été ventilées au prorata de la répartition des quatre secteurs précédemment mentionnés.

Dépenses de transfert

Elles comprennent les dépenses qui ne constituent pas pour le gouvernement des acquisitions directes de biens ou de services et dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Les principales catégories sont la subvention et le paiement d'un emprunt contracté par une institution ou un établissement bénéficiaire.

Redevances brutes

Elles comprennent les contreparties tirées de l'utilisation et de l'exploitation du territoire public et des ressources naturelles. Les principales catégories sont les suivantes :

- Approvisionnement forestier sur les terres publiques;
- Droit sur les mines;
- Forces hydrauliques;
- Location de terres publiques.

Crédits sur redevances

Il s'agit des montants accordés en déduction sur les redevances à payer. Les crédits miniers permettent à un exploitant de se faire rembourser une partie des coûts des travaux d'exploration, de mise en valeur et d'aménagement minier qu'il engage, et ce, en fonction des pertes qu'il a encourues. Les crédits forestiers, eux, permettent de financer les travaux sylvicoles et divers programmes forestiers.

Redevances nettes

Ce sont les redevances brutes moins les crédits.

Décentralisation¹⁰

C'est le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités gouvernementales vers une instance autonome et distincte. Il faut toutefois distinguer la décentralisation politique de la décentralisation administrative.

Décentralisation politique

On parle de décentralisation politique lorsque l'instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et que ses dirigeants sont élus au suffrage universel (par exemple : les municipalités).

Décentralisation administrative

On parle de décentralisation administrative lorsque l'instance est subordonnée à l'État, que ses dirigeants sont désignés en vertu d'une loi et qu'elle ne dispose pas de sources de revenus autonomes (par exemple : les régies régionales de la santé).

¹⁰ Source : « Politique de soutien au développement local et régional », Secrétariat au développement des régions, gouvernement du Québec, 1997, p. 7 et 8.

Déconcentration¹¹

Il s'agit de l'opération par laquelle le gouvernement rapproche ses services du citoyen, soit en transférant une partie de l'effectif administratif sur un territoire donné, soit en confiant des responsabilités aux gestionnaires locaux et régionaux, tout en préservant le contrôle administratif du gouvernement. Les agents locaux et régionaux du pouvoir central restent subordonnés hiérarchiquement à ce dernier.

Régionalisation¹²

C'est l'opération par laquelle le gouvernement adapte ses interventions et ses services aux réalités régionales en associant les représentants des populations locales et régionales à la prise de décision, à la mise en œuvre ou à la gestion d'opérations relevant de la responsabilité de l'État.

¹¹ Source : « Politique de soutien au développement local et régional », Secrétariat au développement des régions, gouvernement du Québec, 1997, p. 7 et 8.

¹² Idem

Annexe 4 - Liste des sigles et acronymes

AML	Abandoned Mine Lands Funds
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CLD	Centre local de développement
CONSOREM	Consortium de recherche en exploration minérale
CRA	Comprehensive Regional Assessments
CRD	Conseil régional de développement
FAPAQ	Société de la faune et des parcs du Québec
FIA	Forest Investment Account
FIIP	Forestry Innovation Investment Program
FREM	Fonds régionaux d'exploration minière
IQAFF	Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue
MENV	Ministère de l'Environnement
MFER	Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche
MRC	Municipalité régionale de comté
MREG	Ministère des Régions
MRN	Ministère des Ressources naturelles
OGS	Ontario Geological Survey
PAFI	Programme d'appui au financement d'infrastructure
PILT	Payments in Lieu of Taxes
PME	Petites et moyennes entreprises
PMVRMF	Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier
MTQ	Ministère des Transports
RFA	Regional Forest Agreements
SMCRA	Surface Mining Control and Reclamation Act
T. N.-O.	Territoires du Nord-Ouest
TPI	Terres publiques intramunicipales
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
USDA	United States Department of Agriculture
VBNC	Voisey's Bay Nickel Company Ltd

Remerciements

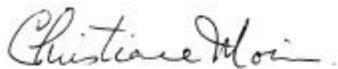
Une démarche d'une telle envergure, réalisée en une si courte période, soit de décembre 2002 à mars 2003, nécessite un engagement total d'individus de grande compétence. À titre de secrétaire de la Commission et au nom des coprésidents et des commissaires, permettez-moi de souligner la contribution exceptionnelle des personnes qui ont appuyé les travaux de la Commission.

Je tiens à remercier particulièrement Marcel Grenier, coordonnateur de l'équipe de recherche, qui a mené de main de maître les travaux de supervision de tout le processus d'analyse des 169 mémoires soumis à la Commission et d'une partie de la rédaction. De plus, en collaboration avec M. Grenier, les personnes suivantes ont apporté une contribution soutenue aux travaux de la Commission : Bruno Collin, Chantal Dallaire, Jonathan Gignac et Annie Létourneau.

Du côté des Communications, Jean Dumas et Stéphanie Jourdain ont assuré la logistique lors des audiences publiques. Le travail de Diane Bélanger à la conception du site Internet mérite d'être souligné.

Par ailleurs, la Commission a pu compter sur le professionnalisme et la grande disponibilité de Louise Bernard, Shirley Desjardins, Hélène Ferland, Paule-Renée Paquet et Christiane Vachon, qui ont assumé les activités de soutien que nécessite une pareille opération.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce rapport dans le délai imparti.



Christiane Morin
Secrétaire de la Commission